



Augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés de Signaterre Environnement Inc. à Mascouche

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Addenda 2 : Complément - Réponses aux quetions et commentaires du MDDELCC

Dossier 3211-33-004 Juillet 2018





Équipe de réalisation

SIGNATERRE ENVIRONNEMENT

Guy Fortin, vice-président environnement

Samuel Roger, directeur général

AECOM

Romeo Ciubotariu, ing., M.Ing., directeur de projet

Julie Maheu, biologiste

Marie-Ève Lavoie, biologiste

Yves Leblanc, biologiste senior

Natalie Hamel, technicienne de la faune

Sébastien Bouliane, technicien

Alexandre Bourget, ing., environnement industriel

Stéphane Lemay, ing., environnement industriel

Sébastien Boudreau, spécialiste SIG



Table des matières

Équipe	de réalisation	
1	Fauna	4
1	Faune	
2	Flore	2
3	Plan de mesures d'urgences	3

Liste des annexes

Annexe A Inventaire des couleuvres

Annexe B Inventaire de l'avifaune

Annexe C Zone boisée

Annexe D Plan préliminaire des mesures d'urgence



1 Faune

QC-44 Concernant la section 3.3.1 de l'étude d'impact, un portrait régional de la faune ainsi que des habitats présents dans le secteur d'étude est élaboré, ce qui permet de localiser le projet dans la région. Toutefois, aucune information sur le site même du projet n'est fournie. Afin de pouvoir évaluer les impacts du projet, une caractérisation du site est nécessaire.

En conséquence, l'initiateur doit caractériser le secteur visé par le projet et réaliser les inventaires associés aux habitats, c'est-à-dire :

- a priori, effectuer un inventaire des micromammifères et des couleuvres;
- bien que des inventaires aient été réalisés dans des secteurs à proximité, effectuer un inventaire de la faune aviaire au site.

Il est à noter qu'un permis de gestion de la faune (SEG) est nécessaire pour réaliser les inventaires fauniques. L'information peut être visualisée sur le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au lien suivant : https://mffp.gouv.qc.ca/faune/formulaires/permis-seg.jsp.

Réponse :

Signaterre Environnement a réalisé au printemps 2018 un inventaire de l'avifaune et des couleuvres (après avoir obtenu un permis SEG). Il est de l'avis d'AECOM que la caractérisation du secteur visé par le projet devait être réalisée selon les habitats propices pour les espèces à statut particulier répertoriées dans le secteur du projet. Par contre, aucune espèce de micromammifère (campagnol-lemming de Cooper) à statut particulier n'est susceptible d'être recensée puisqu'aucun habitat propice n'a été identifié à l'intérieur des limites de la zone affectée par le projet lors de l'étude d'impact. Ainsi, il est de notre avis que ce type d'inventaire n'est pas nécessaire.

Afin de réaliser l'inventaire de l'avifaune, des stations d'écoute ont été localisées dans le secteur affecté par le projet. Ce secteur est déjà fortement perturbé et est principalement caractérisé par des friches herbacées. En conséquence, les espèces d'oiseaux champêtres ont été ciblées, plus particulièrement le goglu des prés et la sturnelle des prés.

Les abris artificiels pour les couleuvres ont également été positionnés dans des habitats propices, soit dans un secteur ensoleillé, avec des abris naturels à proximité. Quatre transepts de quatre abris chaque, pour un total de 16, ont été mis en place aux endroits sélectionnés et répartis au 50 m. Chaque abri était composé de trois feuilles de bardeaux d'asphalte juxtaposées afin de couvrir une superficie d'un mètre carré chacun.

Les résultats des inventaires de couleuvres et d'avifaune sont présentées aux annexes A et B du présent document.



2 Flore

QC-47 Concernant la section 4.4.1 de l'étude d'impact, l'initiateur doit quantifier et qualifier la superficie forestière qui serait perdue. L'initiateur doit également préciser la superficie, la composition, la valeur écologique et l'âge de la superficie boisée qui serait perdue.

Réponse :

Tel qu'indiqué dans la réponse à la question QC-12, une bande boisée d'environ 0,4 ha sera probablement perdue lors de la réhabilitation des cellules 1 et 2 du MDDELCC ou lors de l'aménagement de la cellule B. Une caractérisation sommaire de la bande boisée a été réalisée lors des inventaires fauniques au printemps 2018 et les résultats sont présentés à l'annexe C.



3 Plan de mesures d'urgences

QC-60 L'initiateur doit présenter un plan préliminaire des mesures d'urgence comme demandé à la section 5.3 de la « Directive pour le projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés de Signaterre Environnement Inc. à Mascouche ». L'initiateur peut se référer à la Directive pour connaître les éléments à inclure au plan des mesures d'urgence. Ce plan doit comprendre, mais sans s'y restreindre :

- les risques potentiels et les mesures de prévention et de sécurité qu'il mettrait en place;
- le schéma d'alerte avec la liste des personnes ou organismes clés et leurs coordonnées;
- l'organigramme du personnel de l'entreprise ayant un rôle à jouer dans les plans d'actions (avec les rôles et responsabilités);
- un bottin des ressources dont la liste du matériel d'intervention sur place;
- les modes de communication interne et externe;
- les modalités de mise à jour du plan, un plan détaillé pour le scénario alternatif identifié dans l'analyse de risques comme celui ayant les conséquences les plus étendues;
- le programme de formation des employés concernant l'application des plans d'action;
- etc.

Réponse :

Le plan préliminaire des mesures d'urgence est présenté à l'annexe D du document.

Annexe A Inventaire des couleuvres

AECOM Annexe A – Inventaire des couleuvres

Objectifs de l'étude

Les activités effectuées en vertu du permis scientifique no 2018-05-18-1483-14-G-F s'inscrivent dans le cadre de l'étude d'impact pour le développement du reste du site (augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés) de Signaterre Environnement à Mascouche. L'objectif spécifique de ces inventaires est de relever la présence de couleuvres à l'intérieur des habitats propices sur le site de Signaterre.

Méthodes

L'inventaire des couleuvres a été réalisé par une équipe de professionnels d'AECOM et s'est déroulé du 16 mai au 15 juin 2018, conformément aux périodes de levées et de latences tel que préconisé dans le protocole standardisé du MFFP. Quatre stations ont été installées le long de quatre transects dans des habitats propices à la couleuvre (voir annexe 1). Chacune des stations était composée de 3 feuilles de bardeaux d'asphalte juxtaposées et couvrant une superficie d'un mètre carré. À chaque séance de levée, de la recherche active a également été effectuée en périphérie des stations, lors du déplacement entre les stations ainsi que dans d'autres habitats propices, tels que des amas de bois ou de roches, afin d'augmenter les chances de capture.

Résultats

Les inventaires ont permis de constater la présence de deux espèces de couleuvre sur le site de Signaterre Environnement, soit la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) et la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*). Douze occurrences de couleuvres à ventre rouge et cinq de couleuvres rayées, dont une juvénile, ont été observées. Les couleuvres se trouvaient exclusivement dans les transects B4 et B1, et principalement dans le transect B4 qui longe la montée Dumais caractérisé par une friche herbacée uniforme. Le transect B1 est caractérisé par la progression d'un milieu débutant dans un secteur à nu ou avec quelques herbacées éparses (B1-1 et B1-2), dans un secteur dominé par le roseau commun au niveau d'un fossé (B1-3), puis finalement dans une friche herbacée surélevée par rapport au reste du transect (B1-0). Le tableau ci-dessous montre le nombre total d'occurrences de chacune des espèces par station.

Tableau 1 Nombre total d'occurrences par espèce et par station d'inventaire

Station	À ventre rouge	Rayée	Notes
B1-0	1	2	1 juvénile (c. rayée)
B1-1	1	1	
B1-2	-	-	1 crapaud d'Amérique
B1-3	-	-	
B2-1	-	-	
B2-2	-	-	
B2-3	-	-	
B2-4	-	-	
B3-1	-	-	
B3-2	-	-	
B3-3	-	-	
B3-4	-	-	
B4-1	-	2	
B4-2	2	-	
B4-3	8	-	
B4-4	-	-	
TOTAL	12	5	

60428516- Juillet 2018

Annexe A – Inventaire des couleuvres AECOM

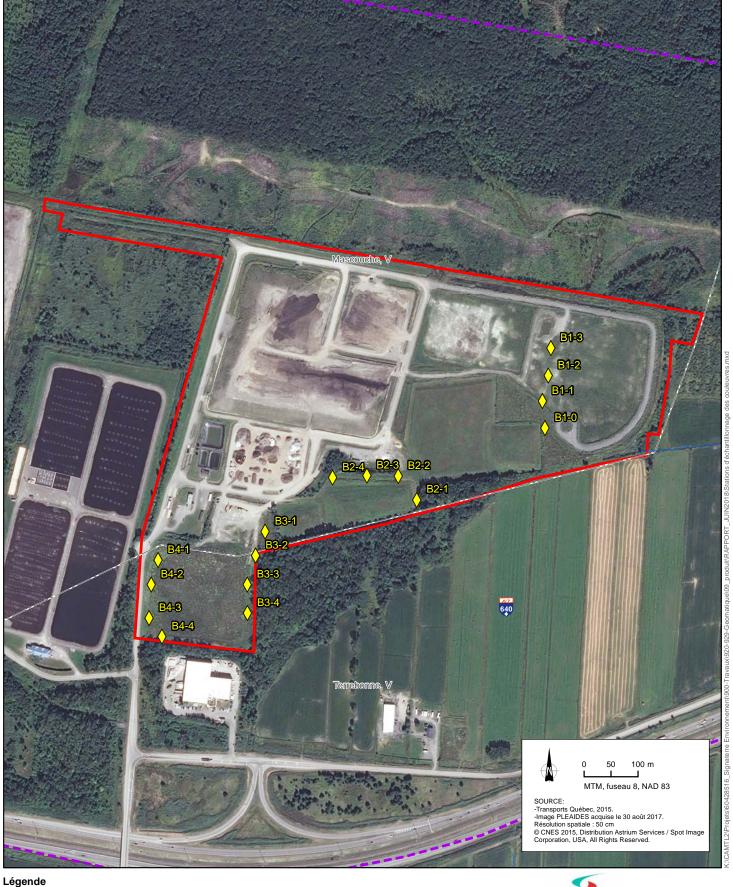
Les individus capturés n'ont pas été marqués, il est donc probable que les mêmes individus aient été observés plus d'une fois sous les bardeaux d'un inventaire à l'autre.

Aucune de ces espèces de couleuvre n'a un statut particulier au Québec.

Une figure de localisation des stations (annexe A), un fichier contenant les données de l'inventaire des couleuvres (annexe 2) ainsi qu'une copie du permis scientifique (annexe 3) sont annexés à ce document.

60428516- Juillet 2018

Annexe 1 Localisation des stations d'inventaire de couleuvres





Limite de propriété de Signaterre



Station



Zone d'étude

Limites administratives

--- Municipalité



Étude d'impact sur l'environnement -Augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés Signaterre Environnement Inc., Mascouche

Stations d'échantillonnage des couleuvres

AECOM

Annexe 2 Fichier des données d'inventaire des couleuvres

Code Notice Contract Code Cod	NO ATLAS OBSERVATEURS	ORGANISATION	STATUT DONNEE NOM COMMUN	CODE ES	P STATUT EMVS	LONdd LATdd NO STATION	PRECISION R	EGION	VILLE	DESCR LIEU	HABITAT	HEURE
Note Name The Medical Act ACCO												
Found Name For Medical Act ACCOUNTS Common Co	Lavoie Marie-Ève, Maheu Julie	AECOM									Friche herbacée	
Word Note Cut, Michael 1985 1985	Lavoie Marie-Ève, Maheu Julie	AECOM										
Count Description County											Friche herbacée	
Note Marked Person Marked and Marked Person Marked and Marked Person Marked Marked Person Marked Marked Marked Person Marked Marked Marked Person Marked M												
Large March College 14 Large March College												
Design Form and Design Form												
Secretary Secr												
Locate Mars Les Procures Locate Mars Les Pro	,											
Feet Note Feet District Feet The Process												
March Rev. Rev. Mar. March Sept. March												+
South Marker Front Manual July APCCOD Cookerwis Average rough STOCK Extra Price Manual July APCCOD Cookerwis Average rough STOCK Cookerwis Average rough												-
3 Javone Marte, Julio Marte, Julio Marco, Julio Marte, A. Marte, Julio Marte,												+
Lower tetre five, Quantum MCCM			Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun							00:12
Libercox Sorie ACCOM ACC			Codiedvie a veritie rodge	3100	aucun							09.12
alteresco Scrie ASCOM 173,000 2,722 81-1 alte	,											+
Listineous Boros ACCM												+
Labouque Sons ACOM	·											
Labrecque Sonial Labrec	Labrecque Sonia	AECOM					La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lebreque Soria ACCOM	Labrecque Sonia	AECOM					Lá	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lubrecque Sona ACCOM 1,75,5717 (6,721) 62-1 Lunaudset Missourch Size of trainment de sex contamnée Signateme Enformement — Ficte hetadode 1,75,572 (7,770) 63-1 Lunaudset Missourch Size of trainment de sex contamnée Size de missource de la contamnée de la contamnée de sex contamnée Size de missource de la contamnée de	Labrecque Sonia											
Licherogia Servisia ACCOM												
Linksregue Servis												
Labercoque Scrinis AECOM 1, 25,37577 (9,719) 8-33 Lansaudien Mascouche 1, 25,9757 (9,719) 8-34 Lansaudien Mascouche 2, 25,975 (9,719) 8-34 Lansaudien Mascouche 3, 25,975 (9,719) 8-34 Lansaudien Masc										U		
Laboraças Sanina AECOM 1. 27,37577 (4,719) B3-4 Lansaudien Massecuche 1. 27,07570 (4,710) B4-6 (2700) B4-1 Lansaudien Massecuche 2. 2500 B4-1 Lansaudien Massecuche 2. 2500 B4-0 B4-0 B4-0 B4-0 B4-0 B4-0 B4-0 B4												
Labrocque Sonia AFCOM Couleuver à ventre rouge 570.C autru 7:53:778 46,7200 B4-1						-/3,5/3/ 45,/196 B3-3				<u> </u>		+
Labecque Sonia AECOM Coulevor à ventre rouge TOC Aurum 7-3,576 5,779 8,747 8,747 8,44 Lanaudème Masocche Side é traitement de soit contamnés Signateure Environment Friche herbacébe 1,73,577 4,778 8,44 Lanaudème Masocche Side é traitement de soit contamnés Signateure Environment Friche herbacébe 1,73,577 4,778 8,44 Lanaudème Masocche Side é traitement de soit contamnés Signateure Environment Friche herbacébe 1,73,577 4,778 8,44 Lanaudème Masocche Side é traitement de soit contamnés Signateure Environment Friche herbacébe 1,73,577 4,778 8,41 Lanaudème Masocche Side é traitement de soit contamnés Signateure Environment Friche herbacébe 1,73,577 4,778 8,747 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 1,73,577 4,778 4,73,577 4,73,577 4,778 4,73,577 4,73,	· ·											
Labrecque Sonia AECOM												+
Labrecque Sonia AECOM 17.55676 47.872 81-1 Lanaudére Matescuche Site de traitement de sois contaminés Signature Environmentent Priche Instrucée Lavoie Marie Eve AECOM 17.5566 47.226 81-1 Lanaudére Matescuche Site de traitement de sois contaminés Signature Environmentent Priche Instrucée Lavoie Marie Eve AECOM 17.5566 47.235 81-3 Lanaudére Matescuche Site de traitement de sois contaminés Signature Environmentent Priche Instrucée Lavoie Marie Eve AECOM 17.5566 47.235 81-3 Lanaudére Matescuche Site de traitement de sois contaminés Signature Environmentent Priche Instrucée Lavoie Marie Eve AECOM 17.5567 47.2568 17.25 81-3 Lanaudére Matescuche Site de traitement de sois contaminés Signature Environmentent Priche Instrucée Lavoie Marie Eve AECOM 17.5570 47.2570	•		Coulouvro à ventre rouge	STOC	aucun							05:10
Lavoie Marie-Eve AECOM 1-73,5666 46,7222 B1-0 Lanaudire Mascouche Sub de traitment de sols contaminés Signaturer Environment Priche herbace per la constitue de la contaminé signature de la contaminé s			Codleavie a venille rouge	3100	aucun					6		03.10
Levois Marie-Eve AECOM 1 1-73,5967 46,7228 B1-1 Lansauditien AECOM 1 1-73,5967 46,7238 B1-2 Lansauditien AECOM 1 1-73,5968 46,7238 B1-3 Lansauditien AECOM 1 1-73,5971 46,7218 B2-2 Lansauditien AECOM 1 1-73,5971 46,7971 82-3 Lansauditien AECOM 1 1-73,5971 46,7971 82-4 Lansauditien AECOM	· ·											+
Luvio Marie-Eve AECOM												
Lavie Marie-Eve AECOM												
Lavide Marie-Eve AECOM 9,735.097 45,721.8 92.1 Lanauditire Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateure Environmement Friche herbacée										-		
Lavoie Marie-Éve AECOM 1373.0781 45.7214 B2-2 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7214 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7214 B2-4 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7214 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée 1373.0781 45.7216 B2-3 Lanaudière Assocuche Site de traitement de sols contaminés Signatere Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM Crapaud d'Amér							La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5778 45,7214 82-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Friche herbacée 73,5773 45,7216 83-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Signaterre Site de traitement de sols contaminés Signaterre Site de traitement de sols contaminés Signaterre Signaterre Site de traitement de sols contaminés Signaterre Site d		AECOM					La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Eve AECOM	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5701 45,7214 B2-2	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5733 45,7205 8.3-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5737 45,7196 8.3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5737 45,7196 8.3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre rayee THSI aucun 73,5758 45,7209 8-4 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5708 45,7214 B2-3	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5733 45,7205 8.3-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5737 45,7196 8.3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5737 45,7196 8.3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre rayee THSI aucun 73,5758 45,7209 8-4 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Nature Nature	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5717 45,7214 B2-4	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Eve AECOM 73,5735 45,7201 8.3.2 Lanaudière Mascouche Friche herbacée AECOM 73,5737 45,7196 B.3.3 Lanaudière Mascouche Lavoie Marie-Eve AECOM Couleuvre rayée THSI aucun 73,5758 45,7200 B.4.1 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée AECOM Couleuvre rayée THSI aucun 73,5758 45,7200 B.4.1 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée AECOM Couleuvre à ventre rouge STOC aucun 73,5750 45,7196 B.4.2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée O9,400 AECOM AECOM	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5733 45,7205 B3-1	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement		
Lavoie Marie-Éve AECOM 73,5737 45,7196 33-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée AECOM Couleuvre rayée THSI aucun 73,5787 45,7191 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 0940 Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre à ventre rouge STOC aucun 73,5780 45,7196 84-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 0940 Aucun Aucune Marie-Éve AECOM Couleuvre à ventre rouge STOC aucun 73,5760 45,7196 84-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Mascouche Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Mascouche Mascouche Mascouche Mascouche Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement Friche herbacée 09.40 Aucune 09.40 Aucu	Lavoie Marie-Ève						La			ů .		
Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre rayée THSI aucun 73,578 45,7191 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 09-40 Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre à ventre rouge STOC aucun 73,5760 45,7196 84-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 09-40 Lavoie Marie-Éve AECOM Couleuvre à ventre rouge Lavoie Marie-Éve AECOM Priche Proposition Priche Priche Proposition Priche Pri												+
Lavoie Marie-Eve AECOM Couleuvre rayée THSI aucun 7-3,5758 45,720 84-1 ND Lanaudière AECOM Couleuvre à ventre rouge STOC aucun 7-3,5760 45,7196 84-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 09:40 Lavoie Marie-Eve AECOM Friche Perbacée 19:40 Friche herbacée 19:40 Frich												+
Lavoie Marie-Éve AECOM			Operation was appreted	TUCI								00:40
Lavoie Marie-Ève AECOM												+
Lavoie Marie-Ève AECOM			Couleuvre a ventre rouge	3100	aucun		 		+			09:40
Lavoie Marie-Éve AECOM Crapaud d'Amérique BUAM aucun -73,5666 45,7223 B1-0 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée DE Lavoie Marie-Éve AECOM Crapaud d'Amérique BUAM aucun -73,5665 45,7231 B1-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée O8:49 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM aucun -73,5665 45,7235 B1-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée O8:49 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM aucun -73,5667 45,7235 B1-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée O8:49 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM BUAM aucun -73,5697 45,7210 B2-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée O8:49 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM BUAM AUCUN -73,5701 45,7210 B2-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée D2:40 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM BUAM AUCUN -73,5708 45,7210 B2-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée D3:40 Lavoie Marie-Éve AECOM BUAM BUAM BUAM BUAM BUAM BUAM BUAM BUA												1
Lavoie Marie-Ève AECOM Crapaud d'Amérique BUAM aucun -73,5667 45,7226 B1-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.40 Lavoie Marie-Ève AECOM 5.00 Extrement de sols contaminés Signaterre Environnement 5.00 Extrement												1
Lavoie Marie-Ève AECOM Crapaud d'Amérique BUAM aucun -73,5665 45,7231 B1-2 ND Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée 08.49 Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5667 45,7210 B2-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5708 45,7214 B2-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5708 45,7214 B2-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5708 45,7214 B2-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5717 45,7214 B2-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5717 45,7214 B2-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Enviro	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5666 45,7222 B1-0	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Ève AECOM	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5667 45,7226 B1-1	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Ève AECOM	Lavoie Marie-Ève	AECOM	Crapaud d'Amérique	BUAM	aucun	-73,5665 45,7231 B1-2	ND La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	08:49
Lavoie Marie-Ève AECOM 5,7210 5,7210 5,7210 45,7210 5,7210 45,7210 5,7210 45,7210 5,72	Lavoie Marie-Ève					-73,5665 45,7235 B1-3	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement		
Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,701 45,721 B2-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Signaterre Environnement Signaterre Environnement Signaterre Environnement Signaterre Environnement Signaterre Environn						-73,5697 45,7210 B2-1				6		
Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,570 45,7214 82-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5717 45,7214 82-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5733 45,7205 83-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5735 45,7201 83-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5737 45,719 83-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5737 45,719 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5737 45,719 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5737 45,719 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM 5,73,5737 45,719 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Signaterre Environnement Friche herbacée Signaterre Environnement Friche herbacée Signaterre Environnement Signaterre Envi												
Lavoie Marie-Ève AECOM												
Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5733 45,7205 B3-1 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5735 45,7201 B3-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Sign												
Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5735 45,7201 83-2 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 83-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Signaterr	,											+
Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7196 B3-3 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée Friche herbacée	_											+
Lavoie Marie-Ève AECOM -73,5737 45,7191 B3-4 Lanaudière Mascouche Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée												1
	_									•		
Lavoie Marie-Éve AECOM Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement Friche herbacée												
	Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5758 45,7200 B4-1	La	anaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	

DATE JOUR	DATE MOIS	DATE ANNEE TYPE OPCED	ND ADULTE	NR HIVENILE NR CEUES NOMBRE TOTAL	COTE CHANT DEMARCHE	COURCE	DATE CALCIE CALCIE DAD	VALIDATION REGION BUGTO NOM E
DATE_JOUR 16		2018	NB_ADULTE	NB_JUVENILE NB_OEUFS NOMBRE_TOTAL	COTE_CHANT REMARQUE	SOURCE AECOM_2018_SaniterreMascouche	DATE_SAISIE SAISIE_PAR 2018-06-13 Alexandre Bourassa	VALIDATION_REGION PHOTO_NOM_FIG
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
16 16		2018 2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa 2018-06-13 Alexandre Bourassa	
			2	2	Cantura (agua hardaguy diganh		2018-06-13 Alexandre Bourassa	4400 4402
16 16		2018 vu 2018	3	3	Capture (sous bardeaux d'asph	alte) AECOM_2018_SaniterreMascouche AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa 2018-06-13 Alexandre Bourassa	1160-1163
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018 2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18 18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa 2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018				AECOM_2016_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
18		2018 vu	1	1	Conture (seus berdeaux d'aanh		2018-06-13 Alexandre Bourassa	001-002
			1	1	Capture (sous bardeaux d'asph	, = =		001-002
18		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29		2018 vu	1	1	Capture (sous bardeaux d'asph	, – –	2018-06-13 Alexandre Bourassa	1183-1186
29		2018 vu	1	1	Capture (sous bardeaux d'asph	, = =	2018-06-13 Alexandre Bourassa	1187
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
29	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13 Alexandre Bourassa	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31		2018 vu	1	1	Capture (sous bardeaux d'aspha		2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	1234
31	5	2018	<u> </u>	<u> </u>	Sapra. O (Saao Saraodan dagari	AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	.201
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Éve Lavoie	
31		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31		2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Éve Lavoie	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
31	5	2018				AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25 Marie-Ève Lavoie	
			1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				<u> </u>

ExempleSaisie

NO_ATLAS OBSERVATEURS	ORGANISATION	STATUT_DONNEE NOM_COMMUN	CODE_ES	P STATUT_EMVS	LONdd LATdd NO_STATION	PRECISION	REGION	VILLE	DESCR_LIEU	HABITAT	HEURE
Lavoie Marie-Ève	AECOM	Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun	-73,5760 45,7196 B4-2	ND	Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	08:49
Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5760 45,7190 B4-3		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Lavoie Marie-Ève	AECOM				-73,5757 45,7187 B4-4		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM	Couleuvre rayée	THSI	aucun	-73,5666 45,7222 B1-0	ND	Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	09:50
Labrecque Sonia	AECOM	Couleuvre rayée	THSI	aucun	-73,5667 45,7226 B1-1	ND	Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	09:50
Labrecque Sonia	AECOM	,			-73,5665 45,7231 B1-2		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5665 45,7235 B1-3		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5697 45,7210 B2-1		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5701 45,7214 B2-2		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5708 45,7214 B2-3		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	+
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5717 45,7214 B2-4		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement	Friche herbacée	+ + + + + + + + + + + + + + + + + + + +
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5733 45,7205 B3-1		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signateire Environnement	Friche herbacée	
					-73,5735 45,7201 B3-2						+
Labrecque Sonia	AECOM						Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	-
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5737 45,7196 B3-3		Lanaudière	Mascouche	Š	Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5737 45,7191 B3-4		Lanaudière	Mascouche		Friche herbacée	
Labrecque Sonia	AECOM	Couleuvre rayée	THSI	aucun	-73,5758 45,7200 B4-1	ND	Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	09:50
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5760 45,7196 B4-2		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
2 Labrecque Sonia	AECOM	Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun	-73,5760 45,7190 B4-3	ND	Lanaudière		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Friche herbacée	09:50
Labrecque Sonia	AECOM				-73,5757 45,7187 B4-4		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM	Couleuvre rayée	THSI	aucun	-73,5666 45,7222 B1-0	ND	Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	07:00
Bouliane Sébastien	AECOM	Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun	-73,5666 45,7222 B1-0	ND	Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	07:00
Bouliane Sébastien	AECOM	Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun	-73,5667 45,7226 B1-1	ND			Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	07:00
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5665 45,7231 B1-2				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5665 45,7235 B1-3				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5697 45,7210 B2-1				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5701 45,7214 B2-2				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5708 45,7214 B2-3				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5717 45,7214 B2-4				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5733 45,7205 B3-1				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5735 45,7201 B3-2				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5737 45,7196 B3-3		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5737 45,7191 B3-4		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5758 45,7200 B4-1		Lanaudière		Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM				-73,5760 45,7196 B4-2				Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	
Bouliane Sébastien	AECOM	Couleuvre à ventre rouge	STOC	aucun	-73,5760 45,7190 B4-3	ND			Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	07:00
Bouliane Sébastien	AECOM		1		-73,5757 45,7187 B4-4		Lanaudière	Mascouche	Site de traitement de sols contaminés Signaterre Environnement	Friche herbacée	

ExempleSaisie

DATE_JOUR	DATE_MOIS DAT	TE_ANNEE TYPE_OBSER	NB_ADULTE	NB_JUVENILE NB_OEUFS NOMBRE_TOTAL	COTE_CHANT	REMARQUE	SOURCE	DATE_SAISIE	SAISIE_PAR	VALIDATION_REGION	PHOTO_NOM_FICHIER
31	5	2018 vu	1		1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25	Marie-Ève Lavoie		
31	5	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25	Marie-Ève Lavoie		
31	5	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-25	Marie-Ève Lavoie		
7	6	2018 vu		1	1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13	Alexandre Bourassa		
7	6	2018 vu	1		1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13	Alexandre Bourassa		27
7	6	2018				,	AECOM 2018 SaniterreMascouche	2018-06-13	Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-06-13	Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	-	Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa		
7	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa Alexandre Bourassa		
7	6	2018 vu	1		1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche	-	Alexandre Bourassa Alexandre Bourassa		20-22
7	6	2018	ı		1	Capitile (sous baideaux d'aspilaite)	AECOM 2018 SaniterreMascouche	-	Alexandre Bourassa Alexandre Bourassa		20-22
7	0	2018 vu	2			Continue (comp handa com dia cabalta)			Alexandre Bourassa Alexandre Bourassa		23-26
7	6	2018 Vu 2018			2	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche AECOM_2018_SaniterreMascouche		Alexandre Bourassa Alexandre Bourassa		23-20
15	6	2018 Vu		1	1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		110-111
15	6	2018 Vu		1 1	1	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		110-111
15	6	2018 Vu		1	1	Capture (sous bardeaux d'asphalte); 1 exuvie			Julie Maheu		106-106
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-07-04	Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15 15	6	2018 2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018			1		AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu	_	
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	6	2018 Vu	2	2	2	Capture (sous bardeaux d'asphalte)	AECOM_2018_SaniterreMascouche		Julie Maheu		
15	б	2018					AECOM_2018_SaniterreMascouche	2018-07-04	Julie Maheu		

Annexe 3 Copie du permis SEG



Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 17 mai 2018

Monsieur Sébastien Bouliane Aecom Consultants inc 2, rue Fusey Trois-Rivières (Québec) G8T 2T1

Objet : Permis à des fins de gestion de la faune (herpétofaune)

N/Réf.: 9006 24 03 - Permis 2018-05-18-1483-14-G-F - 2018-14-028-GR-0

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs vous délivre un permis de gestion de la faune pour vous permettre de réaliser vos objectifs. Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires et une amende. Nous vous rappelons que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, ni vos aides, de l'obligation de respecter toutes autres réglementations applicables.

Veuillez signer votre permis. Celui-ci est personnel et ne peut être délégué, cédé ni transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues et le montrer à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Tout travail effectué en vertu de ce permis doit être fait sous votre supervision. Avant de travailler sur le terrain, vous devez informer la Direction de la protection de la faune à Joliette au : protection.joliette@mffp.gouv.qc.ca et lui communiquer votre plan de travail. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toute autorisation requise. Il en va de même pour accéder à une propriété privée.

Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M^{me} Chantal Côté au 450 654-7786, poste 260.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Donald Jean, biologise, M. Sc.

p. 9.

c. c.: Direction de la protection de la faune, Joliette

PERMIS DE GESTION DE LA FAUNE

		١	√l° du perm	is		
Année	Mois	Jour	Nº séq.	Région	Туре	Loi
2018	05	18	1483	14	G	F

		Période d	e validité	du permis		_
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2018	05	18	AU	2018	11	30

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1 Titulaire

Monsieur Sébastien Bouliane Aecom Consultants inc

2, rue Fusey

Trois-Rivières (Québec) G8T 2T1

Tél: (873) 387-0304

Courriel: sebastien.bouliane@aecom.com

2	Personne(s) supervisée(s)) par le titulaire	
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
Félix	c-Antoine Dumontier	Technicien de la faune	(819) 690-7296
Nath	nalie Hamel	Technicienne de la faune	(418) 208-2534
Mart	in Beauchesne	Biologiste	(819) 371-8648
Yanı	nick Bergeron	Technicien de la faune	(819) 386-2333

3 Autorisation

Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune,* le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à capturer et identifier les spécimens apparaissant à la section 4 dans le cadre d'un inventaire relié à l'exploitation du site de Signaterre à Mascouche sur le lot 5 472 429 et ce, aux conditions suivantes :

Spécimens		
Espèces visées	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
Couleuvres	Ind.	n/a

Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
À la main			
Bardeaux d'asphalte		16 stations	Au moins 2 bardeaux par station

6	Localisation des lieux de capture						
T	erritoires visés	Plans d'eau ou endroits de capture	Coordonnées géographiques (latitude /longitude)				
	Mascouche	Lot 5 472 429	45°43'28"- 73°34'09"				

7 Manipulations, transport et disposition des spécimens

Les spécimens seront identifiés, photographiés et dénombrés. Les spécimens seront remis en liberté à l'endroit de leur capture et l'habitat sera remis en état. Les précautions de salubrité devront être prises entre chaque spécimen capturé.

8 Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis et l'exhiber à un agent de la protection de la faune qui en fait la demande.

Un rapport écrit des activités doit être transmis avant le 31 décembre 2018 à l'attention de Mme Chantal Côté au :

100, boulevard Industriel, Repentigny (Québec) J6A 4X6.

Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :

- date et heure des captures;
- localisation des stations de capture (degrés décimaux NAD 83);
- localisation des secteurs sans capture (degrés décimaux NAD 83):
- données morphométriques récoltées:
- données d'habitat récoltées.

<u>Un fichier Excel</u> des données brutes doit également être remis par courriel. Le fichier à compléter pour les amphibiens/reptiles est joint à l'envoi. <u>Le MFFP transmettra les données à l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec.</u>

Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du ministère, bureau de Repentigny.

Les spécimens non visés ou capturés, contrairement aux conditions du présent permis doivent s'ils sont indemnes et vivants : être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts; le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

9 Fonctionnaire autorisé						
Donald Jean, biologiste, M. Sc.		5/1			de délivran	
		Signa	ture	2018	05	17
Téléphone: 450 654-7786, poste 223	Télé	copieur: 450 654-0482	Courriel: donald.j	ean@mffp.gouv.qc	.ca	

Signature du titulaire

Permis G1483 Aecom Mascouche.doc

Annexe B Inventaire de l'avifaune

AECOM Annexe B – Inventaire de l'avifaune

Objectif de l'étude

Afin de répondre aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, un inventaire de l'avifaune a été réalisé au printemps 2018 dans le cadre de l'étude d'impact pour le développement du site (augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de de sols contaminés) de Signaterre Environnement situé à Mascouche. Cette étude a pour but d'évaluer les impacts de l'agrandissement du site sur la faune aviaire, notamment en termes de perte d'habitats.

Méthodologie

AECOM a mené un inventaire d'oiseaux les 18 mai et 16 juin 2018. L'inventaire a été effectué à partir de trois points d'écoute répartis sur le site à l'étude (Annexe 1). Le secteur d'inventaire étant perturbé, les habitats présents constituent des milieux forestiers en régénération. Le tableau 1 décrit de façon générale, par strate de végétation, les habitats aux trois points d'écoute par strate, incluant les espèces et leur recouvrement absolu en pourcentage. Compte tenu de la similitude entre les habitats où les stations d'écoute ont été positionnées, il y a eu regroupement des points d'écoute en une seule classe d'habitat.

Tableau 1 Description des stations d'inventaire de l'avifaune par strate

Station	Habitat	Description générale de la végétation et recouvrement absolu (%)
082	Régénération	[ARBO] peuplier faux-tremble (5 %); [HERB] pissenlit sp. (20 %), roseau commun (15 %), graminées (10 %), trèfle rouge (5 %); Sol dénudé (45 %)
083	Régénération	[ARBO] peuplier faux-tremble (10 %), saule sp. (1 %); [ARBU] sumac vinaigrier (15 %); [HERB] graminées (30 %), roseau commun (25 %), prêle (5 %); Milieu anthropique (45 %)
085	Régénération	[ARBU] peuplier faux-tremble (5 %); [HERB] trèfle rouge (25%), quenouille à feuilles étroites (20 %), graminées (10 %), roseau commun (10 %), vesce jargeau (2 %); Étendue d'eau libre (30 %) et sol dénudé (10 %)

*Note : Les recouvrements sont supérieurs à 100 % puisqu'il y a chevauchement des strates.

Les stations d'écoute retenues pour l'inventaire de l'avifaune ont fait l'objet de deux dénombrements suivant chacun deux méthodes, soit la méthode du dénombrement à rayon limité (DRL) et la méthode des indices ponctuels d'abondance (IPA). Ces deux méthodes ont été utilisées concurremment et visent essentiellement les passereaux, les pics et les tétraoninés, mais la présence et l'abondance des autres espèces d'oiseaux observées ont été notées. Les oiseaux ont été recensés pendant deux périodes successives de cinq minutes à l'intérieur d'un rayon de 50 m pour le DRL. Tous les oiseaux observés ou entendus à l'extérieur du rayon pour le DRL ont été classés dans le IPA.

Durant la période d'inventaire, les dénombrements ont eu lieu entre 5h11 et 6h06 le 18 mai et entre 6h51 et 7h45 le 16 juin sous des températures respectives de 2°C et 12-15°C. Les périodes d'écoute ont été précédées d'une pause de quelques minutes suivant l'arrivée de l'observateur pour en atténuer les effets sur les activités des oiseaux. Les dénombrements ont été réalisés alors que les conditions d'observation étaient bonnes.

60428516- Juillet 2018

Annexe A – Inventaire de l'avifaune AECOM

Deux oiseaux de la même espèce étaient considérés comme différents lorsqu'ils étaient vus ou entendus simultanément, s'ils se répondaient ou encore si des caractères morphologiques les distinguaient. Les données récoltées ont par la suite été traduites en nombre de couples en respectant les conventions suivantes :

	Individu chanteur		Individu émettant un cri d'alarme	
1 couple	Nid occupé	0,5 couple	Individu silencieux	
	Famille		Femelle seule	

Avant, pendant et après les dénombrements, de même que pendant les déplacements au sol, l'observateur a porté une attention particulière aux comportements des oiseaux afin de déterminer leur statut de nidification (nicheur possible, nicheur probable, nicheur confirmé) à l'aide des indices utilisés pour la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (2018).

Résultats et discussion

Lors de l'inventaire de l'avifaune et des visites réalisées sur le site de Signaterre Environnement pour les inventaires de couleuvres et de végétation, un total de 40 espèces d'oiseaux ont été identifiées (Tableau 2). Le goglu des prés est la seule espèce à statut précaire à avoir été répertoriée. Toutefois, son chant a été entendu au-delà des limites de la propriété vers le nord-est; elle n'a pas été vue. L'espèce est désignée menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril du Canada* (LEP).

Tableau 2 Espèces d'oiseaux identifiées lors des inventaires

	Nom commun	Nom latin
1	Bécasseau minuscule	Calidris minutilla
2	Bernache du Canada	Branta canadensis
3	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax
4	Bruant à gorge blanche	Zonotrichia albicollis
5	Bruant chanteur	Melospiza melodia
6	Bruant des prés	Passerculus sandwichensis
7	Bruant familier	Spizella passerina
8	Busard Saint-Martin	Cyrcus cyaneus
9	Canard colvert	Anas platyrhynchos
10	Canard d'Amérique	Anas americana
11	Cardinal à poitrine rose	Pheucticus Iudovicianus
12	Cardinal rouge	Cardinalis cardinalis
13	Carouge à épaulettes	Agelaius phoeniceus
14	Chardonneret jaune	Spinus tristis
15	Chevalier grivelé	Actitis macularius
16	Corneille d'Amérique	Corvus brachyrhynchos
17	Dindon sauvage	Meleagris gallopavo
18	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
19	Goéland à bec cerclé	Larus delawarensis
20	Goéland argenté	Larus argentatus

	Nom commun	Nom latin
21	Goglu des prés	Dolichonyx oryzivorus
22	Grand héron	Ardea herodias
23	Hirondelle bicolore	Tachycineta bicolor
24	Hirondelle rustique	Hirundo rustica
25	Jaseur d'Amérique	Bombybilla cedrorum
26	Merle d'Amérique	Turdus migratorius
27	Mésange à tête noire	Poecile atricapillus
28	Moqueur chat	Dumetella carolinensis
29	Moqueur roux	Toxostoma rufum
30	Moucherolle tchébec	Empidonax minimus
31	Oriole de Baltimore	Icterus galbula
32	Paruline jaune	Setophaga petechia
33	Paruline masquée	Geothlypis trichas
34	Petit chevalier	Tringa flavipes
35	Pic flamboyant	Colaptes auratus
36	Pic mineur	Picoides pubescens
37	Pluvier kildir	Charadrius vociferus
38	Quiscale bronzé	Quiscalus quiscula
39	Roselin pourpré	Haemorhous purpureus
40	Tyran tritri	Tyrannus tyrannus

2 60428516- Juillet 2018

AECOM Annexe B – Inventaire de l'avifaune

L'analyse des données collectées lors des inventaires par la méthode de DRL a permis de calculer la densité de couples sur le site. Cette densité a été évaluée à 18,2 couples à l'hectare à l'intérieur des habitats inventoriés (tableau 3).

Tableau 3. Nombre de couples dénombrés par station et densité de couples à l'hectare

Station	Nb de couples	Densité des couples (Nb/ha)		
Station		par station	globale	
082	13,5	17,2		
083	11,5	14,6	18,2	
085	18	22,9		

La station 085 est celle dont la densité de couples à l'hectare est la plus élevée. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que la station est à une distance de 140 m d'un grand bassin. Ce dernier fournit une niche écologique supplémentaire exploitable par des espèces associées aux milieux aquatiques et riverains comme le chevalier grivelé, le petit chevalier, l'hirondelle bicolore, l'hirondelle rustique, le pluvier kildir et le canard colvert.

La zone qui sera déboisée pour l'agrandissement du site consiste en une bande boisée en régénération qui couvre 0,4 ha (voir la description de la bande boisée dans un document distinct). Ainsi, la perte de cet habitat pourrait affecter l'équivalent d'environ 7 couples d'oiseaux en utilisant la densité moyenne obtenue lors des inventaires.

Référence

Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, 2018. *Indices de nidification*. En ligne : https://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/codes.jsp?lang=fr&pg=breeding (page consultée le 19 juillet 2018)

60428516- Juillet 2018 3

Annexe C Zone boisée

Description de la bande boisée

La bande boisée terrestre est située au nord des cellules 1 et 2 du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elle est séparée de ces dernières par un fossé et un chemin d'accès. La bande boisée est issue d'un ancien remblai d'origine anthropique. Conséquemment, la végétation, les sols et l'hydrologie sont perturbés. La composition de la végétation arborescente et arbustive est typique des habitats de régénération (Tableau 1). On y retrouve des peupliers fauxtremble de 18 m de hauteur (environ 10 -15 ans) qui dominent la strate arborescente, ainsi que la vigne vierge à cinq folioles, le framboisier rouge, le nerprun bourdaine et le sumac vinaigrier. La strate herbacée comporte aussi des espèces communes de milieux de régénération comme le fraisier des champs, la verge d'or rugueuse et le roseau commun. Toutefois, d'autres herbacées, plus typiques des milieux forestiers s'y trouvent, comme le pyrole elliptique, l'apocyn à feuilles d'androsème et le carex gonflé. Ces trois espèces ensemble ont un recouvrement de 23 % alors que la superficie absolue de la totalité de la strate herbacée est de 28 %. L'omniprésence des espèces de sous-bois peut être expliquée par le recouvrement de la canopée de 80 %, qui d'une part fournit suffisamment d'ombre pour limiter la croissance des espèces de soleil qui, autrement, auraient colonisé le milieu et d'autre part favorise les espèces d'ombre. La présence de deux espèces végétales exotiques envahissantes, le roseau commun et le nerprun bourdaine, réduit significativement l'intégrité et la pérennité du milieu naturel puisqu'elle réduit la diversité végétale et la structure des communautés. L'envahissement par ces espèces affecte négativement la biodiversité floristique et faunique. Finalement, le substrat est sableux sur minimalement 0,3 m et le drainage est modérément bon.

Tableau 1 Composition floristique de la bande boisée

Nom commun	Nom latin	Statut hydrique	Recouvrement absolu (%)		
Strate arborescente					
Peuplier faux-tremble	Populus tremuloides	NI	80		
Strate arbustive					
Vigne vierge à cinq folioles	Parthenocissus quinquefolia	-	70		
Framboisier rouge	Rubus idaeus	NI	5		
Nerprun bourdaine	Frangula alnus	-	1		
Sumac vinaigrier	Rhus typhina	NI	1		
Strate herbacée	Strate herbacée				
Pyrole elliptique	Pyrola elliptica	NI	10		
Apocyn à feuilles d'androsème	Apocynum androsaemifolium	NI	10		
Carex gonflé	Carex intumescens	FACH	3		
Fraisier des champs	Fragaria virginiana	NI	2		
Roseau commun	Phragmites australis	FACH	2		
Verge d'or rugueuse	Solidago rugosa	NI	1		

60428516- Juillet 2018

Annexe D Plan préliminaire des mesures d'urgence



Plan d'urgence préliminaire

Juillet 2018



Table des matières

1	Inform	nations générales	1
	1.1	Identification	1
	1.2	Responsables des installations	1
	1.3	Organigramme de l'entreprise	1
2		nations générales sur les installations et identification des dangers tiels	2
	2.1	Présentation des installations	2
	2.1.1	Type d'entreprise	2
	2.1.2	Localisation et contexte environnant	2
	2.1.3	Description du lieu	2
	2.1.3.1	Description des installations	2
	2.1.3.2	Description des activités	3
	2.2	Identification des dangers potentiels	4
3	Rôle e	et responsabilité	7
	3.1	Intervenants internes	7
	3.1.1	Président	7
	3.1.2	Coordonnateur des urgences	7
	3.1.3	Équipe d'intervention interne	8
	3.1.4	Témoin d'un incident	8
	3.2	Intervenants externes	8
4	Les é	quipements d'urgence	11
	4.1	Liste des é quipements d'urgences et localisation	11
5	Modes	s de communication	12
6	Mise e	en place du plan d'urgence	13
	6.1	Critère pour demander de l'aide	13
	6.2	Critère de déclenchement du plan d'urgence	13
7	Procé	dures d'intervention d'urgence	14
	7.1	Déclenchement d'une alerte	14
	7.1.1	Alertes automatiques	14
	7.1.2	Sché ma d'alerte automatique	14
	7.1.3	Alerte par un té moin	15
	7.2	Rapports	15
	7.3	Liste des téléphones d'urgence	15



	7.4	Analyse de la situation	15
8	Descri	ption des procédures spécifiques	17
	8.1.1	Procédures en cas de débordement du lixiviat brut	17
	8.1.2	Procédure en cas d'accident de machinerie ou de véhicule ainsi qu'en cas de renversement camion	
	8.1.3	Procédure en cas de déversement de sols contaminés, de carburant ou d'huile à l'extérieur lieux de gestion prévus	
	8.1.4	Procédure en cas de fuite d'un réservoir de diésel	18
	8.1.5	Procédure en cas de chute dans un bassin de lixiviat	19
	8.1.6	Procédure en cas d'incendie	19
	8.1.7	Procédure en cas de fuite du réservoir de peroxyde d'hydrogène ou de feu impliquant le peroxyde	20
	8.1.8	Procédure si un objet tombe dans le réservoir de peroxyde d'hydrogène 50%	21
	8.1.9	Procédure en cas d'écrasement d'aéronef	22
	8.1.10	Procédure en cas de glissement de terrain	22
9	Plan d	'évacuation	23
	9.1	Quand évacuer	23
	9.2	Procédure d'évacuation	23
10	Mesur	es préventives	24
	10.1	Les alarmes automatiques	24
	10.2	Les mesures préventives pour chaque risque	24
	10.2.1	Débordement du lixiviat brut	24
	10.2.2	Accident de machinerie ou de véhicule	24
	10.2.3	Renversement de camion	24
	10.2.4	Fuite d'huile hydraulique	25
	10.2.5	Fuite de réservoir de diesel	25
	10.2.6	Chute dans un bassin de lixiviat	25
	10.2.7	Incendie dans un bâtiment ou machinerie	25
	10.2.8	Peroxyde d'hydrogène (fuite, feu à proximité, objet tombé à l'intérieur)	25
	10.2.9	Glissement de terrain	26
	10.2.10	Écrasement d'un aéronef	26
	10.3	Formations	26
	10.3.1	Formation en secourisme en milieu de travail	26
	10.3.2	Formation en santé et sécurité	26
	10.4	Révision des équipements	27
	10.5	Révision des procédures	27



Liste des tableaux

Tableau 2.1	Matières dangereuses présentes sur le site5
Liste des	sannexes
Annexe 1	Fiches de données de sécurité
Annexe 2	Schéma d'alerte
Annexe 3	Formulaires de rapports
Annexe 4	Liste téléphonique des contacts d'urgence
Annexe 5	Figures



1 Informations générales

1.1 Identification

Nom légal Signaterre Environnement inc.

Adresse: 175, chemin de la Cabane-Ronde

Mascouche, (Québec) J7K 0P1

Téléphone 450-966-6088 (site de Mascouche)

450-430-1809 (siège social à Rosemère)

Courriels: administration@signaterre.com

s.roger@signaterre.com

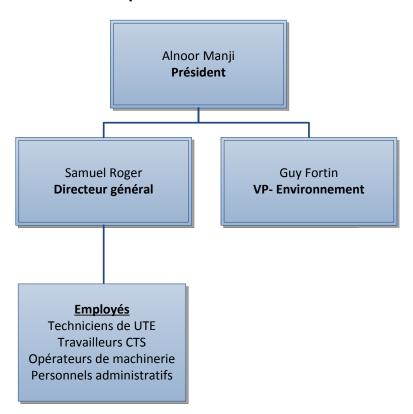
1.2 Responsables des installations

Président : Alnoor Manji

Directeur général : Samuel Roger

VP environnement : Guy Fortin

1.3 Organigramme de l'entreprise





2 Informations générales sur les installations et identification des dangers potentiels

2.1 Présentation des installations

2.1.1 Type d'entreprise

Signaterre Environnement est un centre de traitement et un lieu d'enfouissement de sols contaminés. L'exploitation de ces deux types de gestion de sols se fait à la même adresse.

Les sols contaminés sont reçus au site et dirigés vers le centre de traitement ou le lieu d'enfouissement selon divers critères. Essentiellement, les sols enfouis sont contaminés par des substances inorganiques comme des métaux, alors que ceux dirigés vers le centre de traitement sont contaminés par des hydrocarbures. Malgré cette contamination, les sols acceptés au centre ne contiennent pas suffisamment d'hydrocarbures pour être inflammables.

Le type de sols et de contaminations admissibles au lieu de Signaterre Environnement est défini par des autorisations émises par le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*.

2.1.2 Localisation et contexte environnant

Signaterre Environnement est situé au 175, Chemin de la Cabane-Ronde à Mascouche dans l'Éco-pôle de la MRC Les Moulins.

Ce secteur regroupe plusieurs entreprises environnementales : un centre de tri au sud suivi de l'autoroute 640, un dépôt de neiges usées et les étangs aérés de traitement des eaux intermunicipales de Terrebonne et Mascouche à l'ouest, des terrains agricoles ou boisés au nord. Il est à noter qu'un projet d'aéroport est prévu non loin du site. La résidence la plus près est située à environ 500 mètres au sud de Signaterre Environnement. La deuxième plus près est localisée à 1 km.

Un plan de la localisation est présenté à la figure 1 de l'annexe 5.

Le terrain est plat et les vents dominants proviennent majoritairement d'entre le sud-ouest et le sud-ouest-ouest (30% du temps), dans l'axe approximatif du fleuve Saint-Laurent. La provenance des vents est inversée 20% du temps (provenance du nord-est). 1

2.1.3 Description du lieu

2.1.3.1 Description des installations

Lieu d'enfouissement

Les cellules d'enfouissement de sols contaminés sont conçues pour être étanches. Elles sont construites dans un massif d'argile naturel et isolées par une structure composée de deux couches de membranes en polyéthylène à haute densité (PEHD). L'eau (ou tout type de déversement) se trouvant dans une cellule d'enfouissement est automatiquement recueillie par un système de collecte situé en fond de cellule et entre les parois. Ces eaux sont dirigées vers des bassins de traitement d'eau.

Données météorologiques 2008-2012 fournies par le MDDELCC pour la modélisation de la dispersion atmosphérique avec AERMOD pour la Ville de Mirabel, représentative de la Rive-Nord de Montréal.



Centre de traitement des sols

Le centre de traitement actuel consiste en une aire de travail en asphalte équipée de regards de collecte des eaux de ruissellement, connectée au bassin de traitement d'eau. L'aire de traitement est ceinturée d'un dos-d'âne et des pentes dirigent l'eau vers les regards afin de contenir les eaux de ruissellement dans l'aire de traitement afin de les diriger au bassin de traitement.

Le futur centre de traitement de sols aura la même conception, mais sera construit en béton compacté roulé (BCR).

Un réservoir de peroxyde d'hydrogène à 50% à double parois de 15 000 L, ainsi qu'un conteneur pour l'entreposage de produits de traitement (Triton X-100), d'huile et lubrifiant pour machinerie lourde sont présents sur l'aire de traitement.

Le peroxyde d'hydrogène est dilué avec de l'eau (solution entre 10% et 17% de peroxyde d'hydrogène) dans des cubiconteneurs. Ce mélange est utilisé dans les opérations de traitement des sols. Le mélange se fait sur la dalle du centre de traitement des sols.

L'unité de traitement des eaux

L'unité de traitement des eaux (UTE) est clôturée. Elle est constituée de trois bassins et d'un bâtiment. Deux bassins contiennent l'eau à traiter en provenance des cellules d'enfouissement et du centre de traitement. Un troisième bassin contient l'eau traitée.

Dans le bâtiment se trouvent plusieurs pompes ainsi que les cartouches de traitement des eaux. Elles sont composées de trois filtres contenant du gravier, du sable et de l'anthracite, et de trois filtres de charbon activé.

L'UTE comporte de l'espace de rangement pour des outils, de l'équipement, ainsi que du matériel d'échantillonnage environnemental.

L'armoire d'entreposage contient des produits pour l'échantillonnage (acétone, hexane)

Les autres bâtiments

Trois autres bâtiments sont sur les lieux : un poste de pesée et d'enregistrement des camions, un bâtiment pour les bureaux administratifs, un bâtiment d'archives.

La description des installations est présentée à la figure 2 de l'annexe 5.

2.1.3.2 Description des activités

Activités générales

- Pesée de camion.
- Transport de sols.
- Déneigement des routes.
- Nettoyage des routes.
- Plusieurs activités de contrôles environnementales (échantillonnage d'eau souterraine, de surface, traitée, de sols, d'air).



Activités dans la cellule

- Déchargement de sols contaminés (camions à benne).
- Mise en pile et mise en place des sols (pelle mécanique).
- Enfouissement des sols (bouteur).
- Entretien et ravitaillement de l'équipement.

Activités dans le Centre de traitement des sols

- Déchargement des sols contaminés (camion à benne).
- Mise en place des sols (pelle et chargeur).
- Chargement des sols traités pour expédition à l'extérieur du site.
- Entretien et ravitaillement de l'équipement.
- Traitement de sols par oxydation chimique.
- Traitement de sols par bioventilation.
- Traitement de sols par extraction.
- Mise en place de toiles de recouvrement des sols.

Les types de traitement de sols

L'oxydation chimique utilise du peroxyde d'hydrogène appliqué sur les sols. Du surfactant peut parfois être également utilisé.

La bioventilation requiert une mise en pile particulière avec des tuyaux à l'intérieur de la pile. Ces tuyaux sont branchés à des soufflantes.

L'extraction est similaire à la bioventilation, mais avec de légères variations de construction de la pile et appliquées sur de plus petits volumes.

Heures d'ouverture

Signaterre Environnement est ouvert normalement du lundi au jeudi de 7h à 17h et le vendredi de 7h à midi.

2.2 Identification des dangers potentiels

Les dangers liés aux produits utilisés ont été évalués à partir des matières dangereuses utilisées sur le site de Signaterre Environnement dans le cadre des opérations. Les matières dangereuses sont définies comme des substances toxiques, oxydantes, corrosives, explosives ou inflammables, et qui peuvent avoir des conséquences importantes à l'extérieur des limites de propriété, si un accident majeur se produit. Parmi ces catégories de matières dangereuses, ce sont les matières toxiques et les matières inflammables qui présentent un potentiel de danger le plus élevé pour l'environnement et la population. Les listes des matières dangereuses et leurs quantités se retrouvant sur le site sont présentées au tableau 2.1.



Tableau 2.1 Matières dangereuses présentes sur le site

Produit	Mode d'entreposage	Caractéristiques	Quantité entreposée
Peroxyde d'hydrogène 50% (H ₂ O ₂) (utilisé pour le traitement des sols)	Réservoir hors-sol à double paroi équipé d'une cuvette de rétention et de bollards – centre de traitement des sols	Matière comburanteMatière corrosiveNocif pour les organismes aquatiques	15 000 litres
Surfactant – Triton X-100 (Éther de poly (oxyéthylène) octylphénol) – (utilisé pour le traitement des sols)	Dans un baril dans le bâtiment de l'unité de traitement des eaux	 Matière toxique (peut provoquer une sévère irritation des yeux) Biodégradable Modérément toxique pour les organismes aquatiques 	200 litres
Acétone	Bidon dans une armoire dans le bâtiment de l'unité de traitement des eaux	Liquide inflammable	4 litres
Hexane	Bidon dans une armoire dans le bâtiment de l'unité de traitement des eaux	Liquide inflammable Nocif pour les organismes aquatiques	4 litres
Huiles lubrifiantes et hydrauliques et graisses (entretien des équipements motorisés)	Conteneur d'entreposage – sur l'aire de traitement des sols	Nocif pour les organismes aquatiques	Quelques contenants de faibles volumes
Diesel	2 réservoirs à double paroi Capacité : 4 000 litres (à l'intérieur du périmètre de la cellule d'enfouissement) Capacité : 2 300 litres (en bordure de la cellule d'enfouissement)	Liquide inflammable	6 300 litres

Les fiches de données de sécurité (FDS) de ces produits sont présentées à l'annexe 1

Compte tenu des faibles quantités susceptibles de se retrouver sur le site, les substances suivantes sont considérées comme ne présentant pas de risques d'accident :

- surfactant Triton X-100;
- acétone;
- hexane;
- huiles lubrifiantes, huiles hydrauliques et graisses.

De par les volumes stockés sur le site, seuls le peroxyde d'hydrogène et le diesel présentent des risques potentiels d'accident (déversement ou incendie). En lien avec le *Règlement sur les urgences environnementales*, la mise à jour 2016 du règlement a ajouté le diesel à la liste des substances, mais les 6 300 litres présents sur le site de Signaterre Environnemen+ (représentant moins de 6 tonnes de diesel) demeurent bien en deçà de la quantité minimale de 2 500 tonnes de diesel listée dans le règlement.



Quant au peroxyde d'hydrogène, le règlement établit une concentration massique minimale de 52% pour l'application du règlement alors que la concentration massique du peroxyde d'hydrogène stocké sur le site est de 50%.



3 Rôle et responsabilité

3.1 Intervenants internes

Les principaux intervenants impliqués lors d'un incident sur le site ou à proximité du site sont les suivants :

- le Président;
- le Directeur général Coordonnateur des urgences;
- les travailleurs formés Équipe d'intervention interne;
- le témoin d'un incident (travailleur, fournisseur, camionneur);
- intervenant externe (services d'urgence, Urgence Environnement, CANUTEC, etc.)

Une description des fonctions et mission du personnel susceptible d'être impliqué lors d'un incident majeur est présentée aux sous-points suivants.

3.1.1 Président

Le président est responsable de :

- s'assurer que la structure du plan d'urgence soit fonctionnelle en tout temps;
- accorder les budgets nécessaires à la formation du personnel ainsi qu'à l'achat et à l'entretien des équipements de sécurité et d'urgence.

3.1.2 Coordonnateur des urgences

Le coordonnateur des urgences chez Signaterre Environnement est le directeur général. En situation d'urgence, le rôle de coordonnateur des urgences devient prioritaire. En cas d'absence, il est remplacé par le technicien en environnement et traitement de sols.

Le coordonnateur des urgences doit :

- s'assurer que les équipements d'interventions soient en bon état, bien identifié, accessible, et connu des employés;
- s'assurer que les intervenants reçoivent une formation adéquate et périodique;
- s'assurer que les rapports d'incidents soient complétés et en assurer la distribution;
- coordonner les activités lors d'une situation d'urgence;
- collaborer avec les intervenants externes en fournissant les informations nécessaires concernant les installations, la nature des matières premières et les risques potentiels.

Il est à noter que le directeur général est responsable de la santé et de la sécurité en général lors des opérations normales du site. Il doit également :

- connaître les risques potentiels;
- maintenir à jour le plan d'urgence;
- faire rapport aux actionnaires sur le fonctionnement du plan d'urgence;



- assurer le suivi sur les normes dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs;
- communiquer au président les incidents;
- communiquer avec les intervenants externes.

3.1.3 Équipe d'intervention interne

Les travailleurs formés sont responsables d'assurer leur sécurité lors d'une situation d'urgence et de collaborer avec les intervenants. Ils doivent :

- connaître les risques associés à leur milieu de travail;
- recevoir l'information et la formation leur permettant d'assurer leur sécurité;
- respecter les procédures et consignes de sécurités données par le directeur;
- agir avec prudence et diligence;
- immobiliser et arrêter la machinerie ou l'équipement dont il a la charge sans mettre sa sécurité en danger;
- se conformer aux directives du coordonnateur en situation d'urgence.

3.1.4 Témoin d'un incident

Le témoin de l'incident doit rapporter immédiatement toute situation mettant en danger la santé ou la sécurité des travailleurs ou de l'environnement, ainsi que toute situation qui peut sembler anormale. Il doit :

- informer le coordonnateur aux urgences et demeurer à proximité des lieux pour fournir de l'information sur la situation, s'il est sécuritaire de la faire;
- s'il a pu contrôler la situation seul, il doit rapporter l'intervention au coordonnateur afin qu'un rapport d'incident soit produit et que des mesures soient prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

3.2 Intervenants externes

Service Incendie

En tant qu'experts en combat d'incendies, les pompiers de Mascouche doivent être appelés lors de tout incendie ou situation pouvant entrainer un incendie (ex.: déversement du peroxyde d'hydrogène).

Le chef des pompiers sur place a alors la responsabilité de coordonner les opérations visant à protéger la population et les ressources. Au besoin, il fera appel à d'autres ressources (ex. : pompiers de Terrebonne, service de police, etc.) À l'intérieur des limites de la propriété de la compagnie, le coordonnateur aux urgences de Signaterre Environnement doit collaborer étroitement avec les pompiers, afin de leur fournir les informations pertinentes concernant les produits en cause, la nature des risques, et autres informations utiles.

En aucun temps, les employés de Signaterre Environnement ne doivent se substituer aux pompiers pour combattre un sinistre, puisqu'ils n'ont ni les compétences ni les équipements requis.

Les pompiers de Mascouche ont la clé permettant d'ouvrir la barrière à l'entrée du site.



Service de police

L'intervention du Service de police vise principalement à appuyer les rôles des autres intervenants d'urgence lors d'un sinistre. Leur principal rôle est la mise en place de mesures de contrôle visant la sécurité du public. Toutefois, dans certains cas, ils agiront à titre de premier niveau de répondants lorsqu'il s'agit de situations où ce sont eux qui doivent assumer ce rôle (appel à la bombe).

Lors d'un sinistre, le Service de police a les responsabilités suivantes :

- établir un périmètre de sécurité autour du site de Signaterre Environnement et contrôler l'accès au périmètre;
- gérer la circulation autour du site de Signaterre Environnement, détourner la circulation, s'il y a lieu;
- déléguer un officier en charge sur le site;
- prendre la direction de certaines opérations particulières et faire intervenir certaines unités spéciales (agression armée, découverte d'un colis suspect);
- jouer un rôle de support pour certaines opérations (évacuation, transport lors de relocalisation);
- coordonner l'évacuation de résidences ainsi que les autres bâtiments commerciaux, s'il y a lieu.

Service ambulancier

Alerté par le centre d'urgence 911 lors de l'appel initial, le rôle principal du service ambulancier est d'assurer une réponse pré-hospitalière.

Lors d'un sinistre, le service ambulancier aura à accomplir les tâches suivantes :

- déléguer un représentant en charge sur le site;
- établir une aire de triage et désigner le lieu d'embarquement des victimes;
- organiser le lieu de décontamination des victimes;
- stabiliser les victimes avant leur transport;
- alerter les centres hospitaliers de la région, s'il y lieu;
- déterminer le nombre de véhicules ambulanciers nécessaires pour l'évacuation des blessés;
- décontaminer sommairement les victimes contaminées par des matières dangereuses;
- transporter en priorité les personnes blessées et les amener vers les hôpitaux de la région.

<u>Urgence Environnement - Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).</u>

En vertu de l'article 21 de la Loi sur la qualité de l'environnement, « l'entreprise a le devoir d'aviser le MDDELCC (par le biais de son représentant aux urgences) dès qu'il y a présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant prohibé par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bienêtre ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

En plus de s'assurer que les mesures d'intervention et de réhabilitation du lieu respectent l'intégrité de l'environnement, les experts du MDDELCC peuvent apporter un appui technique important sur les méthodes d'intervention.



CANUTEC

CANUTEC est le centre canadien d'urgence transport offert par Transport Canada. Il s'agit d'un centre qui vient en aide aux intervenants lors d'urgences mettant en cause des marchandises dangereuses.

CANUTEC offre un service de réponse téléphonique en cas d'urgence 24 heures par jour. Le personnel de CANUTEC peut fournir des conseils et émettre des recommandations concernant les mesures à prendre lors d'urgences impliquant des marchandises dangereuses.

CANUTEC peut fournir des conseils relatifs aux :

- propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des marchandises dangereuses et leurs incompatibilités;
- premiers soins à prodiguer et dangers pour la santé;
- autres dangers potentiels (incendie, explosion, épanchement ou fuite);
- mesures d'intervention et autres mesures pour protéger les vies, les biens et l'environnement;
- distances d'évacuation;
- vêtements de protection et la décontamination.

Sécurité civile

La Direction de la Sécurité civile du Québec coordonne l'intervention gouvernementale lors d'urgences environnementales majeures.



4 Les équipements d'urgence

4.1 Liste des équipements d'urgences et localisation

- Le site compte 16 extincteurs :
 - 2 dans le bâtiment de la pesée de camions, près des sorties;
 - 2 dans le bâtiment administratif, près de la porte et dans la cuisinette;
 - 1 dans l'unité de traitement des eaux (UTE), près de la porte;
 - 1 dans le bâtiment d'archives, près de la porte;
 - 1 près du conteneur d'entreposage (CTS).
 - 1 dans chacune des 4 stations de pompage
 - 1 dans chaque machinerie lourde (5 sur le site);
- Absorbant en granules et en feuilles, dans l'UTE ainsi que dans un conteneur de rangement sur le centre de traitement (CTS). Contenant de récupération d'huile d'urgence dans le conteneur de rangement sur le CTS.
- Trois boyaux d'arrosage prêts à l'usage. 2 sur le centre de traitement. 1 sur la cellule d'enfouissement.
- 4 trousses de premiers soins situées dans le bâtiment de la pesée de camions, dans l'unité de traitement des eaux, dans le camion de terrain et dans le VTT.
- 6 douches oculaires (3 dans l'unité de traitement des eaux, 1 dans le bâtiment de pesée, 1 dans la station de pompage 01 et 1 dans la station 02).
- 1 couverture chaude de sécurité, dans l'UTE.
- Fiches signalétiques dans le bureau du technicien de l'UTE
- Chaque employé a des équipements de protection qui lui sont attribués. Ils sont rangés dans leurs casiers et ils doivent les porter lorsqu'ils sont en poste. Les équipements d'urgence ou d'utilité occasionnelle (couverture, harnais, etc.) sont rangés dans une armoire de l'UTE. Les équipements de protection personnelle sont :
 - bottes et bottes de PVC;
 - ensemble en PVC (manteau et pantalon);
 - gants en PVC et néoprène;
 - casques de sécurité;
 - protecteur facial complet;
 - plusieurs types de gants de protection;
 - lunettes de protection;
 - masques à poussière fine;
 - survêtements protecteurs (couvre-tout);

- dossards;
- bouchons d'oreilles;
- veste de flottaison;
- bouées de sauvetage (bassin d'UTE);
- chandail à manches courtes de sécurité (type chandail –dossard);
- treuil et harnais.
- casque de soudeur.



5 Modes de communication

Chaque machinerie lourde ainsi que le poste de pesée et le camion de chantier sont munis d'un système de communication radio sur une onde réservé. Ce système assure les communications internes.

Le technicien en environnement et traitement de sols, lorsqu'il est sur le terrain, porte sur lui un appareil de communication radio numérique. Le poste de pesée et le bureau du directeur général ont également un tel appareil leur permettant de communiquer avec le technicien.

Les chefs opérateurs ont également un téléphone mobile en fonction lorsqu'ils sont en poste.

Chaque machinerie lourde est munie d'un système de communication radio universelle (type CB). Ce système permet la communication entre les opérateurs de Signaterre Environnement et les chauffeurs de camion qui viennent disposer des sols sur le site.



6 Mise en place du plan d'urgence

6.1 Critère pour demander de l'aide

La décision initiale de demander de l'aide supplémentaire appartient au premier témoin d'une situation anormale. Afin de réduire les risques d'aggravation de la situation, le premier témoin ne devrait intervenir pour corriger luimême la situation que s'il en connait tous les risques. En cas de doute, il doit mettre en marche le plan d'urgence, ce qui lui permettra d'obtenir de l'aide. Le déclenchement du plan d'urgence permettra aux autres personnes présentes dans le secteur d'être aux aguets et de réagir rapidement au cas où la situation se détériorerait.

Dès qu'il y a incendie, même maitrisé, le service d'incendie doit en être avisé dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité. Le lieu de l'incendie doit être inspecté par les pompiers afin de s'assurer que le feu ne se réanimera pas. Il est important de se rappeler que pour combattre un incendie, tout délai est critique; il ne faut donc pas attendre que la situation soit hors contrôle pour demander l'aide des pompiers.

6.2 Critère de déclenchement du plan d'urgence

Voici des situations nécessitant le déclenchement du plan d'urgence :

- un débordement de lixiviat brut;
- une chute dans un bassin de lixiviat;
- un déversement de sols contaminés à l'extérieur des lieux de gestion prévus;
- un déversement de carburant ou d'huile dans un lieu non confiné;
- un déversement de peroxyde d'hydrogène, même en petite quantité;
- un évènement anormal lors du remplissage du peroxyde:
- tout incendie, même maitrisé;
- un accident de véhicule ou renversement d'un camion;
- un accident avec blessures ou mortalité;
- l'instabilité des sols dans la cellule d'enfouissement;
- mesure des piézomètres à cordes vibrantes dépassant le seuil de sécurité;
- toute autre situation susceptible d'être dangereuse pour la sécurité ou pour l'environnement.



7 Procédures d'intervention d'urgence

Peu importe la gravité de la situation lors d'une intervention d'urgence, la protection des individus doit toujours être placée en tête de liste des actions à prendre.

On ne doit jamais mettre sa propre sécurité en péril pour porter secours à des personnes blessées ou en danger. On doit préalablement analyser la situation, se protéger adéquatement et ne jamais agir seul.

L'efficacité d'une intervention est généralement proportionnelle à sa rapidité d'exécution. Toutefois, une action trop rapide, soit lorsque les intervenants agissent avant même de connaître tous les éléments de la situation, peut multiplier les effets néfastes.

Une bonne connaissance des lieux, des opérations, des produits en cause et du plan d'urgence permet généralement d'intervenir plus rapidement et plus efficacement.

7.1 Déclenchement d'une alerte

Certains incidents qui paraissent banals au départ peuvent se dégrader très rapidement. Si l'équipe d'intervention est avisée dès la découverte d'une situation anormale, elle sera prête à intervenir plus rapidement au besoin. Suite à un incident, l'alerte peut être déclenchée par un individu qui est témoin de la situation anormale ou par un système automatique de détection.

Une fois qu'une alerte est déclenchée, le coordonnateur des urgences prend charge des opérations et, selon son analyse de la situation et des plans d'actions prévus, il définira les mesures à prendre.

7.1.1 Alertes automatiques

Voici la liste des alarmes existantes sur le lieu, qui sont reçues directement par une centrale d'alarme :

- détection de fumée dans tous les bâtiments;
- détection d'intrusion dans tous les bâtiments;
- détection d'une température sous 10°C dans l'unité de traitement des eaux.

7.1.2 Schéma d'alerte automatique

Dès le déclenchement d'une alarme automatique, la centrale communique avec Signaterre Environnement dans l'ordre suivant :

- le site de Signaterre Environnement;
- le Directeur général (cellulaire) Coordonnateur aux situations d'urgences;
- la coordonnatrice aux ventes (cellulaire) Employée habitant le plus près du lieu;
- le technicien de l'UTE (cellulaire) Coordonnateur aux situations d'urgences en absence du directeur;
- le Chef opérateur au traitement de sols (cellulaire);

Le schéma d'alerte présentant la structure des opérations d'urgence est présenté à l'annexe 2



7.1.3 Alerte par un témoin

L'individu qui est témoin d'une situation anormale doit aviser le coordonnateur aux urgences ou son remplaçant dès que possible. En l'absence du coordonnateur aux urgences, l'employé qui demande l'aide d'une personne ou d'un organisme externe doit toujours fournir les informations connues à son interlocuteur et compléter le formulaire « Rapport sur un appel d'urgence » après les mesures d'urgence.

Le schéma d'alerte présentant la structure des opérations d'urgence est présenté à l'annexe 2

7.2 Rapports

Le témoin d'une situation dangereuse doit recueillir le maximum d'informations possible, afin de pouvoir décrire la situation aux autres intervenants. Dès qu'il le peut, il doit compléter le formulaire intitulé « Rapport d'appel » (annexe 3) accompagné si possible du coordonnateur aux urgences, afin de ne pas oublier ses observations et de faciliter le suivi de l'évènement. Le rapport doit être remis au directeur général et est utilisé par les intervenants.

Suite à un incident, un rapport d'incident doit être réalisé afin de documenter l'incident. Le rapport d'incident sera fait à l'aide du formulaire « Rapport d'incident » (annexe 3) qui comprend :

- l'analyse des causes fondamentales;
- le plan de mesures correctives et préventives;
- es principales leçons apprises.

Le rapport d'incident doit être complété et communiqué dans les 2 mois suivant un incident à toutes les parties concernées. Ce rapport sert aussi de post mortem de l'intervention.

De plus, si l'incident nécessite une évacuation, un rapport d'évacuation doit aussi être complété à l'aide du formulaire « Rapport d'incident » (annexe 3).

7.3 Liste des téléphones d'urgence

Cette liste est également présentée en annexe 4. Cette liste est mise à jour annuellement ou dès qu'il y a des changements dans l'organigramme de Signaterre Environnement.

7.4 Analyse de la situation

Suite à une alerte, il faut bien évaluer la situation, c'est-à-dire connaître :

- la nature du problème étapes de l'incident;
 - nocivité du produit en cause;
- les conditions variables
 localisation de l'accident/incident;
 - la période (les ressources sont-elles toutes disponibles?);
 - les conditions météorologiques actuelles et prévues;



les pertes potentielles – y a-t-il des blessés?

y a-t-il un danger pour les travailleurs ou la population environnante?

y a-t-il une menace à l'environnement?

y a-t-il des risques pour la propriété?

 les mesures de contrôle – identifier les ressources internes et externes qui seront nécessaires.

Dans un second temps, il faut effectuer une analyse décisionnelle, c'est-à-dire qu'il faut analyser les diverses alternatives d'intervention et choisir celles qui sont les mieux adaptées à la situation en cours. Pour ce faire, on doit établir en priorité les objectifs suivants :

- se protéger contre les expositions à des produits ou gaz toxiques;
- · secourir les personnes blessées ou en danger;
- · contenir ou neutraliser les risques;
- contrôler l'incendie;
- prévenir l'escalade des dommages;
- nettoyer et réhabiliter le lieu de l'incident;
- éliminer les déchets générés.



8 Description des procédures spécifiques

Le principe fondamental qui doit régir toute intervention consiste à minimiser les dommages causés par l'accident/incident en établissant les priorités, dans l'ordre suivant :

- 1- la santé et la sécurité des individus
- 2- l'environnement naturel
- 3- les propriétés

Des procédures spécifiques sont décrites aux points suivants.

8.1.1 Procédures en cas de débordement du lixiviat brut

Une série de nombreuses défectuosités des systèmes de contrôles combinés à un épisode de fonte ou de pluie importante durant les jours de fermeture de Signaterre Environnement, pourrait engendrer un débordement du réseau de collecte du lixiviat.

Lorsque vous êtes témoin d'un débordement de lixiviat, vous devez :

1- demander l'aide du technicien en environnement. En l'absence du technicien, demander l'aide du directeur.

Le technicien doit :

- 1- mettre à l'arrêt manuel les pompes alimentant le débordement (amont);
- 2- aviser le directeur:
- 3- assurer la mise en fonction manuelle de tous les systèmes de récupération du lixiviat en aval du débordement (pompes et ouverture de vannes vers des bassins tampon);
- 4- évaluer l'ampleur du débordement (zone impactée, durée);
- 5- effectuer un échantillonnage du lixiviat s'étant échappé pour analyser ses teneurs en contaminants afin d'évaluer les impacts du débordement.

Le Coordonnateur des urgences doit :

- 1- s'assurer que le débordement a été contrôlé correctement;
- 2- valider les paramètres analysés pour l'échantillon du débordement;
- 3- compiler l'ensemble des informations avec le témoin et le technicien;
- 4- aviser Urgence Environnement-MDDELCC par téléphone et par courriel;
- 5- aviser le président de Signaterre Environnement.

8.1.2 Procédure en cas d'accident de machinerie ou de véhicule ainsi qu'en cas de renversement d'un camion

Un accident avec un véhicule peut survenir malgré la signalisation, les limites de vitesse affichées et les dosd'âne limitant les accélérations. Les accidents de machineries peuvent survenir par un manque de vigilance. Un camion semi-remorque peut se renverser dans la cellule d'enfouissement si la rampe de déchargement n'est pas bien nivelée, que le matériel reste collé dans le fond de la benne ou que de forts vents interviennent. La procédure suivante s'applique à ces cas :

1- vérifier si les lieux sont sécuritaires pour s'approcher;



- 2- vérifier s'il y a des blessés et aviser le coordonnateur aux urgences;
- 3- appeler une ambulance s'il y a des blessés et prodiguer les premiers soins;
- 4- vérifier si l'accident comporte des dangers potentiels pour la sécurité ou l'environnement;
- 5- s'il y a un risque d'incendie, appelez les pompiers, éloigner les équipements à proximité et approcher un boyau d'arrosage à proximité;
- 6- s'il y a un risque pour l'environnement, appliquer la procédure pour un déversement;
- 7- appeler les propriétaires des véhicules accidentés;
- 8- faire venir une entreprise de remorquage pour poids lourd.

8.1.3 Procédure en cas de déversement de sols contaminés, de carburant ou d'huile à l'extérieur des lieux de gestion prévus.

Un déversement de sols contaminés, de carburant ou d'huile peut survenir si un accident survient, si un camion se renverse ou si un bris mécanique survient (ex. : bris de système hydraulique). Un déversement situé dans la cellule d'enfouissement ou sur le centre de traitement sera confiné de facto. Par contre, si l'évènement survient à l'extérieur de ces lieux de gestion, la procédure suivante doit s'appliquer :

- 1- vérifier si les lieux sont sécuritaires pour s'approcher;
- 2- vérifier s'il y a des blessés et aviser le coordonnateur aux urgences;
- 3- chercher à obtenir les informations suivantes :
 - la nature de la substance déversée:
 - la cause du déversement;
 - le risque de propagation;
 - le risque d'incendie;
- 4- demander de l'aide;
- 5- se procurer le matériel de confinement pour réduire la propagation et d'absorption pour le ramassage s'il s'agit d'un liquide;
- 6- utiliser le matériel de confinement et d'absorption;
- 7- récupérer le sol ainsi qu'une couche de sol sous-jacent à l'aide de la machinerie (pelle ou chargeur, utilisez un camion au besoin), et les transporter vers le lieu de gestion qui lui était destiné;
- 8- contacter Urgence Environnement-MDDELCC pour rapporter le déversement ou demander du support, si requis.

8.1.4 Procédure en cas de fuite d'un réservoir de diésel.

La fuite d'un réservoir pourrait être causée par un accident.

Si un liquide est observé près d'un réservoir ou qu'une fuite est constatée, la procédure suivante doit être suivie :

- 1- chercher à obtenir les informations suivantes (sans mettre votre sécurité en danger) :
 - la nature de la substance déversée;
 - l'étendue et quantité du déversement;
 - l'état du déversement (en arrêt ou en continu);
 - la cause probable;



- le risque d'incendie;
- 2- faire évacuer le secteur s'il y a un risque d'incendie;
- 3- demander de l'aide et aviser le coordonnateur aux urgences;
- 4- si le déversement est de petite quantité et facilement contrôlable, le coordonnateur aux urgences peut appliquer la procédure en cas de déversement de carburant à l'extérieur des lieux prévus de gestion, et faire procéder aux réparations de la cause;
- 5- si le déversement est important, le coordonnateur doit communiquer avec les pompiers et un entrepreneur spécialisé;
- 6- sans mettre sa sécurité en danger, mettre des bottes et des gants résistants aux hydrocarbures et, sans marcher sur le produit, éloigner les sources d'ignition ainsi que les objets susceptibles d'être contaminés par le produit;
- 7- si le déversement est récupéré par le système de collecte du lixiviat. Arrêter toutes les pompes et fermer les vannes:
- 8- arrêter la source du déversement si possible;
- 9- contacter Urgence Environnement-MDDELCC pour rapporter le déversement ou demander du support, si requis.

8.1.5 Procédure en cas de chute dans un bassin de lixiviat

Les manœuvres dans la zone clôturée des bassins s'effectuant toujours à deux, si une chute se produisait, il y aurait un témoin pour appliquer la procédure suivante :

- 1- lancer une ou des bouées de sauvetage le plus près possible de la victime;
- 2- crier pour demander de l'aide, poursuivre le sauvetage;
- 3- tirer sur la corde pour approcher la victime d'une échelle ou pour la monter sur la paroi pour la sortir;
- 4- durant la manœuvre, ne jamais mettre le pied sur la membrane de PEHD puisqu'elle peut être glissante;
- 5- amener la victime dans l'unité de traitement des eaux. Lui demander de retirer ses vêtements et lui donner une couverture d'urgence;
- 6- communiquer avec le coordonnateur aux urgences;
- 7- selon l'état de la victime, appelez une ambulance, ou prévoir au minimum une visite immédiate à l'hôpital afin de vérifier l'état de santé de la victime.

8.1.6 Procédure en cas d'incendie

Si une alarme d'incendie est déclenchée, ou lors de la découverte d'un incendie, peu importe son intensité, suivre la procédure suivante :

- 1- informer le coordonnateur aux urgences de la situation, en lui indiquant, si possible :
 - la nature de l'incendie;
 - son intensité (contrôlé, en progression, etc.);
 - les équipements affectés ou menacés;
- 2- le coordonnateur doit appeler (ou faire appeler) les pompiers et leur décrire la situation la plus précisément possible. Il doit leur fournir toutes les informations pertinentes :
 - la localisation, l'encombrement des lieux, les équipements menacés, les dangers à proximité (ex. : réservoir), etc.;



- 3- le coordonnateur doit faire évacuer le secteur, s'assurer que les accès pour les pompiers soient dégagés et libérer le plus d'espace possible pour les manœuvres et les véhicules d'urgence;
- 4- les témoins peuvent tenter d'éteindre ou de contrôler l'incendie à l'aide des boyaux ou des extincteurs si les conditions suivantes sont respectées :
 - il ne risque pas sa sécurité;
 - il est assisté par au moins une personne;
 - il a reçu la formation pour combattre ce type d'incendie (feu d'huile, avec oxydant, feu électrique, etc.);
 - le coordonnateur est informé de son action;
- 5- à l'arrivée des pompiers, le coordonnateur doit assister les pompiers en leur indiquant tous les informations pertinentes;
- 6- si l'incendie est maitrisé, faire une tournée d'inspection avec eux afin de s'assurer que l'incendie de risque pas de reprendre.

8.1.7 Procédure en cas de fuite du réservoir de peroxyde d'hydrogène ou de feu impliquant le peroxyde

Le peroxyde d'hydrogène est conservé dans le réservoir à une concentration de 50% en poids. Il est dilué pour le traitement de sols à des concentrations qui varient entre 10% et 17%, dans des contenants de 1 000 litres.

Un déversement d'un cubiconteneur de 1 000 litres contenant une concentration entre 10% et 17% ne peut survenir que sur la surface du centre de traitement de sols et se dirigera vers les puisards de collecte du lixiviat. Dans ce cas, suivre la procédure suivante :

- 1- se positionné dos au vent;
- 2- demander de l'aide;
- 3- éloigner les objets à proximité;
- 4- si possible, déposez des sols sur le déversement à l'aide d'une machinerie afin de contrôler la réaction et absorber l'oxydant. La machinerie doit pouvoir manœuvrer dos au vent. Le chargeur sur roues ne doit pas rouler sur l'oxydant;
- 5- avec les boyaux d'arrosage, diluer le reste avec de l'eau sans diriger le jet directement sur l'oxydant.

Le peroxyde d'hydrogène à 50% ou de concentrations inférieures n'est pas inflammable, mais il accélère la combustion lorsqu'impliqué dans un incendie. À cette concentration, il peut enflammer les combustibles organiques (bois, gazon, huile, etc.).

Si un accident ou un incendie à proximité du réservoir de peroxyde survenait, ou si une fuite était constatée, la procédure suivante devrait être suivie :

- 1- aviser le coordonnateur aux urgences immédiatement. Évacuer le secteur;
- 2- appeler les pompiers afin de les aviser qu'un peroxyde d'hydrogène est impliqué ainsi que la concentration du produit, dans l'une des situations suivantes :
 - la présence d'incendie;
 - le risque d'incendie (accident impliquant un véhicule);
 - le déversement sort des limites de la plateforme de traitement;
 - le déversement est majeur;



- 3- si un accident est survenu, vérifier si des personnes sont blessées. Si oui, aviser le coordonnateur pour qu'il appelle une ambulance;
- 4- si un incendie est déclaré près du réservoir, évacuer le site complet et attendre les pompiers. Suivre la procédure d'incendie;
- 5- si aucun incendie n'est déclaré, ou s'il est mineur et isolé du réservoir (dans un fossé par exemple), seuls les employés ayant suivi une formation spécifique à la manipulation du peroxyde peuvent intervenir, munis de leurs équipements de sécurité (vêtement complet en PVC, casque et protecteur facial, gants de néoprène, bottes de PVC). Les autres doivent être évacués à 100 mètres sous le vent;
- 6- éloigner si possible les équipements et véhicules sans mettre sa sécurité en danger et en restant dos au vent. Rester à distance;
- 7- utiliser les boyaux d'arrosage pour diluer l'oxydant à distance, sans arroser directement sur l'oxydant pour éviter les éclaboussures;
- 8- si le déversement sort des limites de la plateforme de traitement, arroser abondamment en aval du déversement, à distance et dos au vent, pour éviter qu'un contact avec d'autres matières ne déclenche un incendie en attendant les pompiers;
- 9- si le déversement est majeur et sur la plateforme de traitement, arroser abondamment, à distance et dos au vent, en attendant les pompiers;
- 10- contacter Urgence Environnement-MDDELCC pour rapporter le déversement ou demander du support si requis.

8.1.8 Procédure si un objet tombe dans le réservoir de peroxyde d'hydrogène 50%.

Le remplissage du réservoir se fait par un livreur formé à cet effet. Il ne porte pas d'objet mobile et son équipement est résistant à l'oxydant. Le remplissage se fait en présence d'un technicien de Signaterre Environnement, formé dans la manipulation de l'oxydant. Les objets et la machinerie sont maintenus à distance durant cette opération. Un opérateur demeure témoin à distance.

Si toutefois, lors du remplissage du réservoir, le livreur commettait une erreur et faisait tomber un objet non résistant à l'oxydant dans le réservoir de peroxyde, une réaction pourrait s'emballer et faire déborder le réservoir. La procédure suivante doit alors être suivie.

- 1- laisser le couvercle ouvert:
- 2- aviser le technicien de l'UTE de Signaterre Environnement immédiatement;
- 3- éloigner le camion-citerne si possible jusqu'à l'entrée du site de Signaterre Environnement;
- 4- le technicien doit :
 - aviser le coordonnateur des urgences de l'évènement;
 - se tenir à distance sous le vent;
- 5- prendre le boyau d'arrosage et se tenir prêt à contrôler un débordement. Le coordonnateur des urgences doit :
 - faire évacuer le secteur par communication radio;
 - aviser le coordonnateur aux urgences;
 - demander aux autres employés formés à la manipulation de l'oxydant de mettre leurs équipements de sécurité et venir intervenir au contrôle d'un éventuel débordement;
 - superviser la situation à distance de 100 mètres et être prêt à appeler les pompiers. Jusqu'à ce que le liquide se soit stabilisé;
- 6- s'il y a débordement, se référer à la procédure spécifique.



8.1.9 Procédure en cas d'écrasement d'aéronef

Si un avion ou autre aéronef devait s'écraser sur la propriété de Signaterre Environnement, les actions suivantes doivent être entreprises :

- 1- le coordonnateur doit tenter, dans la mesure du possible, d'évaluer les dégâts causés (personnes blessées, en danger ou décédées, pertes matérielles);
- 2- évacuer le site;
- 3- appliquer les procédures d'incendie et/ou de déversement selon la situation;
- 4- appeler 911.

8.1.10 Procédure en cas de glissement de terrain

Si un glissement de terrain survenait dans les cellules d'enfouissement, suivre la procédure suivante :

- 1- sortir de la cellule d'enfouissement et s'éloigner à bonne distance;
- 2- évacuer le site;
- 3- aviser le coordonnateur aux urgences;
- 4- le coordonnateur doit faire rassembler toutes les personnes présentes sur le site;
- 5- le coordonnateur doit vérifier si des employés sont manquants, puis si d'autres intervenants présents sur les lieux sont manquants;
- 6- si des personnes sont manquantes, ou si on soupçonne qu'elles le soient, le coordonnateur doit appeler le 911 pour aviser de la situation;
- 7- contacter Urgence Environnement-MDDELCC pour rapporter le glissement de terrain.



9 Plan d'évacuation

Le coordonnateur aux urgences doit informer les employés et toutes personnes sur le site si une situation d'urgence le requiert. Il est responsable de faire évacuer les lieux conformément aux procédures d'urgence.

Le directeur général est responsable du maintien de la sécurité des personnes et des lieux (information, formation, prévention, instruction, évacuation, etc.).

9.1 Quand évacuer

L'évacuation d'un secteur ou du site peut être requise lorsqu'une situation met en danger la santé ou la sécurité des travailleurs ou des visiteurs. Les procédures font mention de ces situations. En résumé, elles concernent les situations impliquant le peroxyde d'hydrogène, un incendie ou un glissement de terrain.

9.2 Procédure d'évacuation

Lorsque la consigne d'évacuer est donnée, il faut :

- 1- cesser de travailler:
- 2- placer sa machinerie ou son équipement en un lieu sécuritaire puis l'arrêter;
- 3- quitter le lieu calmement par le chemin le plus court et le plus sécuritaire;
- 4- aviser en passant ses compagnons de travail ou autres visiteurs;
- 5- si vous voyez une personne blessée ou en danger, rapportez la situation avant de lui porter secours et faitesvous accompagner (respecter les règles de secourisme);
- 6- se rendre au lieu de rassemblement, dans le stationnement et en cas de danger près de ce point, un 2e point de rassemblement ce situ à la guérite d'entrée du site tel que présenté à la figure 2 de l'annexe 5;
- 7- attendre les consignes du coordonnateur aux urgences.

Si une situation implique un blessé, le coordonnateur aux urgences doit aviser les services d'urgence et informer la famille de la personne blessée s'il s'agit un employé de Signaterre Environnement. S'il s'agit d'un visiteur externe, le coordonnateur doit aviser l'employeur concerné.

Toute communication avec des représentants gouvernementaux, des médias ou la communauté doit être faite par le directeur général, le VP environnement, le président, ou une personne mandatée spécifiquement à cet effet.



10 Mesures préventives

10.1 Les alarmes automatiques

Les bâtiments du poste de pesée, de l'administration et de l'unité de traitement des eaux, sont munis d'alarme en communication avec une centrale d'alarme. La communication avec cette centrale est sécurisée par communication cellulaire.

Les alarmes sont :

- intrusion;
- fumée:
- température sous 10°C dans l'unité de traitement des eaux.

10.2 Les mesures préventives pour chaque risque

10.2.1 Débordement du lixiviat brut

Le contrôle des pompes et des niveaux est entièrement automatisé. Des sondes de niveau et des ballons peuvent provoquer l'arrêt ou le démarrage des pompes afin d'éviter tout débordement. Des volumes tampons sont disponibles pour accumuler l'eau sur de longues périodes. Un technicien procède à une inspection quotidienne de tous les équipements. Si un équipement doit être remplacé ou réparé, la mise en fonction en mode manuel est possible ou des pompes d'appoint sont disponibles.

10.2.2 Accident de machinerie ou de véhicule

Des panneaux indiquant une limite de vitesse à 30 km/h sont installés sur les chemins. Le sens de circulation des camions est conçu pour éviter les croisements de véhicules aux intersections. Des dos-d'âne sont présents sur les routes. Le directeur émet un avertissement au chauffeur et son employeur lors de dépassement de limite. La machinerie et les camions sont équipés d'alarmes de recul.

Des barrières physiques (bornes, cônes, piles de sols, etc.) sont en place entre les activités d'opérations internes et la réception de sols.

Des consignes de sécurités sont données aux employés concernant les manœuvres d'opération.

10.2.3 Renversement de camion

La rampe de déchargement dans la cellule d'enfouissement est maintenue à niveau en continu. Si des vents violents sont observés, les camions se déchargent à partir d'une rampe alternative à l'abri du vent.

Les travailleurs ont l'interdiction de se positionner en parallèle d'un camion qui soulève sa benne. Tout déchargement est supervisé par un travailleur de Signaterre Environnement en communication radio avec le chauffeur. L'opérateur à la réception est positionné à l'arrière de la benne lors des déchargements. Si le matériel ne se décharge pas normalement, il peut avertir le chauffeur et éventuellement intervenir à l'aide de sa pelle mécanique.

Au centre de traitement, le déchargement s'effectue sur une surface bétonnée à l'abri du vent. Le déchargement des camions dans la cellule d'enfouissement s'effectue sur une rampe de déchargement maintenu plane et solide de facon quotidienne.



10.2.4 Fuite d'huile hydraulique

Signaterre Environnement fait des entretiens et inspections de ses équipements afin de déceler les usures prématurés des pièces et systèmes hydrauliques.

Toutefois, il est à noter que les bris mécaniques ne sont susceptibles de survenir que dans les espaces de confinement (cellule d'enfouissement ou centre de traitement) conçu pour recevoir et contrôler les contaminants et que Signaterre Environnement a les installations pour les traiter.

10.2.5 Fuite de réservoir de diesel

Les réservoirs de diésel double parois sont de type « bassin » (doubles parois pouvant contenir le réservoir). Les pompes ne peuvent pas être activées sans une clé. Donc, lorsqu'un opérateur termine le ravitaillement, il doit retirer sa clé et coupe ainsi le courant de la pompe.

Les réservoirs sont positionnés sur des espaces de confinement, en retrait des chemins, et protégés par des blocs de béton. L'un est dans la cellule d'enfouissement, l'autre sur le centre de traitement. Ainsi, un déversement serait de facto confiné.

10.2.6 Chute dans un bassin de lixiviat

Les bassins sont clôturés. Des bouées de sauvetages attachés à de longs câbles sont disposées près des bassins. Les bassins sont pourvus d'échelles.

Toute manœuvre dans le périmètre des bassins doit obligatoirement se faire à deux personnes. Un employé est observateur et garde contact visuel avec l'employé effectuant la manœuvre. L'observateur est muni d'une radio portative en cas d'urgence. Une exception est prévue : l'inspection quotidienne du puits de pompage par le technicien. Pour cette manœuvre, un câble d'acier muni d'une poulie est installé sur le chemin menant à la station de pompage. Lors de son inspection du puits, le technicien porte un harnais qu'il attache à la poulie. Ainsi, le câble le maintien à distance des bassins et s'il perdait pied, le câble l'empêcherait de tomber à l'eau.

10.2.7 Incendie dans un bâtiment ou machinerie

Des détecteurs de fumée sont installés dans tous les bâtiments. Ces détecteurs sont reliés avec une centrale d'alarme.

Des extincteurs ont présent à divers endroits sur le site. Se référer à la figure 2 de l'annexe 5. Il est aussi à noter que des extincteurs sont présents dans chacun des équipements mobiles (machinerie lourde) de Signaterre Environnement.

Durant l'été, des boyaux d'incendie sont en fonction, prêts à l'usage en tout temps sur le centre de traitement et dans la cellule d'enfouissement. Il est strictement interdit de fumer sur le centre de traitement, à proximité de la machinerie, et dans les bâtiments.

10.2.8 Peroxyde d'hydrogène (fuite, feu à proximité, objet tombé à l'intérieur)

Le peroxyde d'hydrogène 50% est conservé dans un réservoir et conçu à cet effet (polyéthylène réticulé - XLPE) à double-parois. Il est protégé par des murets de béton de type « jersey ». Il est situé sur la plateforme du centre de traitement de sols donc dans un espace confiné (une fuite serait récupérée par le système de collecte du lixiviat). Aucun objet de bois ou susceptible de réagir avec l'oxydant n'est autorisé dans cette zone.



Le remplissage se fait par un livreur formé à cet effet, en présence du technicien également formé de Signaterre Environnement formé, et un opérateur témoin à distance. La conduite alimentant la pompe est munie de valves d'arrêt d'urgence. Un boyau d'arrosage est en fonction en tout temps.

Le technicien en traitement de sols et le chef opérateur du centre de traitement de sols sont formés par le directeur général pour manipuler le peroxyde d'hydrogène. Les détails de cette formation sont décrits sous la section 11.3.

Lorsque du peroxyde est manipulé, le technicien porte son équipement de protection personnel complet en PVC (bottes, pantalon, imperméable, gants) et un protecteur facial. De plus, un opérateur témoin doit toujours être présent à distance, dans sa machinerie. Enfin, un boyau d'arrosage doit être disponible et ouvert à proximité.

Lorsque le technicien prépare des cubiconteneurs de peroxyde pour le traitement, ces derniers sont préalablement remplis avec la bonne quantité d'eau pour la dilution souhaitée (10% et 17%). Pour l'ajour du peroxyde, le tuyau de remplissage est par la suite plongé dans l'eau du cubiconteneur lorsque la pompe est mise en fonction. Ainsi, le technicien n'est jamais exposé au peroxyde à 50%.

Lors du traitement de sols, l'opérateur et le technicien travaillent en amont du vent par rapport aux opérations. La cabine de la machinerie doit rester fermée.

10.2.9 Glissement de terrain

De l'instrumentation spécifique est installée sous les cellules d'enfouissement afin de suivre la progression de pressions interstitielles. Des mesures sont prises régulièrement et analysées et des instruments de mesure sont en place pour suivre la stabilité des ouvrages (piézomètre à cordes vibrantes). Les pentes sont maintenues selon les spécifications d'une firme d'ingénierie externe.

10.2.10 Écrasement d'un aéronef

La simulation pourrait être coordonnée avec les responsables du futur aéroport une fois en opération et les parties prenantes.

10.3 Formations

10.3.1 Formation en secourisme en milieu de travail

Ce cours est obligatoire. Il est requis d'avoir au moins un secouriste par quart de travail. Comme Signaterre Environnement n'a qu'un seul quart par jour, ce cours est suivi par un employé tous les 3 ans.

10.3.2 Formation en santé et sécurité

Une fois par année, le directeur général de Signaterre Environnement révise les procédures de santé et de sécurité ainsi que le plan de mesures d'urgence.

Suite à cette révision, le directeur donne une formation à l'ensemble des employés où le plan d'urgence est passé en revue ainsi que toutes les consignes de sécurité.

Une autre formation est donnée à tous les employés de terrain (opérateurs et technicien). Les procédures sont alors passées en revue. Le directeur prend également note des suggestions pour améliorer les procédures.

Enfin, une formation est donnée au technicien en traitement de sols et au chef opérateur du centre de traitement, sur la manipulation du peroxyde d'hydrogène. Cette formation contient :



- la revue de la fiche signalétique du peroxyde;
- la revue du plan de mesure d'urgence sur le peroxyde;
- les dangers potentiels du peroxyde;
- l'utilisation des équipements de protection personnelle;
- les premiers soins en lien avec le peroxyde;
- la revue détaillée des procédures à suivre lors de la dilution du peroxyde, de son utilisation et de la méthode de traitement de sols avec l'oxydant.

10.4 Révision des équipements

Les extincteurs sont révisés par une firme externe tous les hivers.

Les trousses de premiers soins sont révisées à chaque utilisation, ou une fois par année au minimum.

10.5 Révision des procédures

Lors d'un incident, les procédures sont évaluées et améliorées au besoin.

Une fois par année, le directeur général de Signaterre Environnement révise les procédures de santé et de sécurité ainsi que le plan de mesures d'urgence.

Lors des réunions annuelles de santé-sécurité, les procédures sont améliorées en fonction des commentaires des employés, de l'analyse du directeur et des évènements ou des risques étant survenus.

Annexe 1 Fiches de données de sécurité



SOLUTIONS AND ENVIRONMENTAL PRODUCTS WATERS - SOILS - AIR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 Identification

Nom: PEROX 50 Usage: Agent Oxydant

Synonyme: Peroxyde d'Hydrogène

Fabricant: Chemco inc.

124 de Hambourg Numéro de téléphone en cas d'urgence

Saint-Augustin-de Desmaures

(Québec) G3A 0B3 Tel: 418-878-5422

SECTION 2 Identification du ou des Dangers

Classification du SIMDUT:







613-996-6666 (24 heures)

Classe C

Classe E

Classe D2B

SECTION 3 Composition / information sur les composants

Numéro CAS % Critère d'exposition

Peroxyde d'Hydrogène 7722-84-1 40-60 >225 mg/Kg (DL₅₀ rat-oral)

SECTION 4 Premiers soins

Procédures d'Urgences et de Premiers Soins :

Inhalation: Amener la personne affectée à l'air frais. Traiter symptomatiquement.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Diluer le produit en donnant 1 à 2 verres d'eau. Ne

pas provoquer le vomissement. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne

inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact cutané: Bien laver les endroits contaminés à l'eau pendant 30 minutes.

Contact oculaire: Rincer les yeux à l'eau courante pendant 30 minutes. Obtenir immédiatement des

soins médicaux.

Effets de l'exposition aiguë:

Inhalation: L'inhalation des bruines irritera les voies respiratoires.

Ingestion: Irritant gastro-intestinal.

Contact cutané: Brûlera la peau au contact.

Contact oculaire: Brûlera les yeux au contact.

Effet chronique : Carcinogénicité: Inconnue.

Mutagénicité: Inconnue.

Mutagenicite: Inconnue. Tératogénicité: Inconnue.

16 Janvier 2015 1 | P a g e



SOLUTIONS AND ENVIRONMENTAL PRODUCTS WATERS - SOILS - AIR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Conditions d'inflammabilité (& Méthode Utilisée)

Point d'éclair Limites d'inflammabilité dans l'air par %v/v Temp. d'autoignition.

Supérieure Inférieure Deg. C

Aucun S.O. S.O. S.O.

Moyens d'extinction Inonder d'eau

Procédures spéciales :

Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection, y compris un appareil respiratoire autonome. Tout réservoir ou récipient pris dans un incendie doit être refroidi par aspersion abondante d'eau.

Danger d'Explosion et Feu inhabituel :

Ce produit n'est pas combustible. Dégagement d'oxygène lors de la décomposition et risque d'intensification de l'incendie

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :

Diluer dans une grande quantité d'eau et maintenir dans une mare ou une zone endiguée jusqu'à la décomposition du peroxyde d'hydrogène. Le peroxyde d'hydrogène peut se décomposer par ajout de métabisulfite de sodium ou de sulfite de sodium après dilution jusqu'à une concentration d'environ 5 %. Éliminer conformément aux méthodes décrite pour l'élimination des déchets.

Les substances combustibles exposées au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergées ou inondé d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Tout résidu de peroxyde d'hydrogène laissé à sécher sur des matériaux organiques comme le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou tout autre combustible peut provoquer l'ignition du matériau et entraîner un incendie.

SECTION 7 Manutention et stockage

Mesures préventives pour la manutention et l'entreposage :

Éviter toute chaleur ou contamination excessive. En cas de contamination, risque de décomposition et de dégagement d'oxygène gazeux, entraînant une sur pression et l'éventrement éventuel du récipient. Le peroxyde d'hydrogène doit être stocké uniquement dans des récipients ventilés. Manipuler le peroxyde d'hydrogène uniquement avec des ustensiles en verre, en acier inoxydable, en aluminium ou en plastique.

Autres précautions :

Conserver les fûts dans une zone fraîche à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de tout combustible.

16 Janvier 2015 2 | Page



SOLUTIONS AND ENVIRONMENTAL PRODUCTS WATERS - SOILS - AIR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8

Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Ventilation requise - Normalement non requise.

Protection respiratoire - Si des concentrations supérieur à 10 ppm sont attendues, porter un

appareil respiratoire autonome homologué NIOSH/DHHS ou tout autre respirateur à adduction d'air homologué. Ne pas utiliser de

respirateur à filtre ou de masque filtrant.

Protection oculaire - Porter des lunettes de sécurité ou chimique et un masque intégral en

polycarbonate, acétate, polycarbonate/acétate ou thermoplastique.

Gants - Gants de nitrile, PVC ou néoprène.

Autres articles de protection - Porter des vêtements étanches et résistants. Porter des chaussures

en NBR, PVC, polyuréthane ou néoprène. Ne pas utiliser de coton, de laine ou de cuir.

SECTION 9 Propriétés p

Propriétés physiques et chimiques

Point d'ébullition, 760 mm Hg 114 °C Pression de la vapeur 18.3 mmHG @ 30°C Point de congélation -52°C Solubilité dans l'eau Complète Gravité spécifique 1.19 Taux d'évaporation Indét.

Densité de la vapeur Indét. pH (solution 1%) 5.0 – 6.0

% Volatiles Indét.

Odeur et apparence Liquide incolore et inodore.

SECTION 10 Sta

Stabilité et réactivité

Stabilité - Stable.

Conditions à éviter - Risque d'instabilité du produit en cas de chaleur ou de

contamination excessive.

Incompatibilité - Agent réducteurs, bois, papier et autre matières

combustibles, fer et autre métaux lourd, alliages de cuivre et produit caustiques.

Produits de décomposition dangereux - Oxygène, qui entretient la combustion.

Polymérisation dangereuse - Ne se produira pas

SECTION 11

Données toxicologiques

Peroxyde d'Hydrogène > 225 mg/Kg (DL₅₀ rat-oral) Peroxyde d'Hydrogène > 0.17 mg/L (LC₅₀ rat)

16 Janvier 2015 3 | P a g e



SOLUTIONS AND ENVIRONMENTAL PRODUCTS WATERS - SOILS - AIR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 12 Données écologiques

Peroxyde d'Hydrogène 37.4 mg/L (LC₅₀ Channel catfish 96 h) Peroxyde d'Hydrogène 16.4 mg/L (LC₅₀ Fathead minnow 96 h) Peroxyde d'Hydrogène 2.4 mg/L (LC₅₀ Daphnia pulex 48 h)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthode d'élimination:

Pour éliminer la substance, diluer par une grande quantité d'eau et laisser le peroxyde d'hydrogène se décomposer, avant de déposer dans un système de traitement adapté et conforme aux instructions des agences réglementaires. Contacter les agences réglementaires appropriées avant élimination.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Classification sur le transport des marchandises dangereuses :

Peroxyde d'Hydrogène en solution aqueuse Classe 5.1 (8) UN2014 GE II

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA et la DSL

SECTION 16 Autres informations

PREPARÉE PAR: Claude Grenon, Chimiste

Tel: 418-878-5422

Définitions: S.O. = Sans objet Indét. = indéterminé

L'information contenue dans cette Fiche Signalétique est juste, au meilleur de notre connaissance, au moment de sa rédaction, par contre nous ne pouvons garantir le contenu. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit convient aux conditions d'utilisation prévues.

16 Janvier 2015 4 | P a g e

Potential Health Effects

Eye Contact: May cause severe irritation with corneal injury which may result in permanent impairment of vision, even blindness. Chemical burns may occur. Mist may cause eye irritation.

Skin Contact: Brief contact is essentially nonirritating to skin. Prolonged contact may cause moderate skin irritation with local redness. Repeated contact may cause moderate skin irritation with local redness.

Issue Date: 2007.06.28

Skin Absorption: Prolonged skin contact is unlikely to result in absorption of harmful amounts. Similar materials have been shown to cause lung effects following contact with the skin of rabbits. Inhalation: At room temperature, exposure to vapor is minimal due to low volatility; single exposure is not likely to be hazardous. Mist may cause irritation of upper respiratory tract (nose and throat). Ingestion: Low toxicity if swallowed. Small amounts swallowed incidentally as a result of normal handling operations are not likely to cause injury; however, swallowing larger amounts may cause injury. Aspiration into the lungs may occur during ingestion or vomiting, causing lung damage or even death due to chemical pneumonia.

Birth Defects/Developmental Effects: Has been toxic to the fetus in lab animals at doses toxic to the mother. These effects were only observed at exaggerated doses.

3. Composition/information on ingredients

Component	CAS#	Amount W/W
Polyethylene glycol octylphenyl ether	9036-19-5	>= 97.0 %
Poly(ethylene oxide)	25322-68-3	<= 3.0 %

Amounts are presented as percentages by weight.

4. First-aid measures

Eye Contact: Wash immediately and continuously with flowing water for at least 30 minutes. Remove contact lenses after the first 5 minutes and continue washing. Obtain prompt medical consultation, preferably from an ophthalmologist.

Skin Contact: Wash skin with plenty of water.

Inhalation: Move person to fresh air; if effects occur, consult a physician.

Ingestion: Do not induce vomiting. Call a physician and/or transport to emergency facility immediately. Notes to Physician: The decision of whether to induce vomiting or not should be made by a physician. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or esophageal control. Danger from lung aspiration must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. Chemical eye burns may require extended irrigation. Obtain prompt consultation, preferably from an ophthalmologist. No specific antidote. Treatment of exposure should be directed at the control of symptoms and the clinical condition of the patient.

5. Fire Fighting Measures

Extinguishing Media: Water fog or fine spray. Dry chemical fire extinguishers. Carbon dioxide fire extinguishers. Foam. Do not use direct water stream. May spread fire. Alcohol resistant foams (ATC type) are preferred. General purpose synthetic foams (including AFFF) or protein foams may function, but will be less effective.

Fire Fighting Procedures: Keep people away. Isolate fire and deny unnecessary entry. Use water spray to cool fire exposed containers and fire affected zone until fire is out and danger of reignition has passed. Fight fire from protected location or safe distance. Consider the use of unmanned hose holders or monitor nozzles. Immediately withdraw all personnel from the area in case of rising sound

from venting safety device or discoloration of the container. Burning liquids may be extinguished by dilution with water. Do not use direct water stream. May spread fire. Move container from fire area if this is possible without hazard. Burning liquids may be moved by flushing with water to protect personnel and minimize property damage.

Issue Date: 2007.06.28

Special Protective Equipment for Firefighters: Wear positive-pressure self-contained breathing apparatus (SCBA) and protective fire fighting clothing (includes fire fighting helmet, coat, trousers, boots, and gloves). If protective equipment is not available or not used, fight fire from a protected location or safe distance.

Unusual Fire and Explosion Hazards: Container may rupture from gas generation in a fire situation. Violent steam generation or eruption may occur upon application of direct water stream to hot liquids. **Hazardous Combustion Products:** During a fire, smoke may contain the original material in addition to combustion products of varying composition which may be toxic and/or irritating. Combustion products may include and are not limited to: Carbon monoxide. Carbon dioxide.

See Section 9 for related Physical Properties

6. Accidental Release Measures

Steps to be Taken if Material is Released or Spilled: Contain spilled material if possible. Absorb with materials such as: Sand. Dirt. Collect in suitable and properly labeled containers. See Section 13, Disposal Considerations, for additional information. Do not use water for cleanup.

Personal Precautions: Evacuate area. Refer to Section 7, Handling, for additional precautionary measures. Only trained and properly protected personnel must be involved in clean-up operations. Spilled material may cause a slipping hazard. Use appropriate safety equipment. For additional information, refer to Section 8, Exposure Controls and Personal Protection.

Environmental Precautions: Prevent from entering into soil, ditches, sewers, waterways and/or groundwater. See Section 12, Ecological Information.

7. Handling and Storage

Handling

General Handling: Do not get in eyes. Avoid breathing vapor. Avoid contact with eyes, skin, and clothing. Do not swallow. Keep container closed. Use with adequate ventilation. Wash thoroughly after handling. Spills of these organic materials on hot fibrous insulations may lead to lowering of the autoignition temperatures possibly resulting in spontaneous combustion.

Storage

No specific requirements.

Shelf life: Use within
24 Months

8. Exposure Controls / Personal Protection

Exposure Limits				
Component	List	Type	Value	
Poly(ethylene oxide)	WEEL	TWA Particulate.	10 mg/m3	

Consult local authorities for recommended exposure limits.

Personal Protection

Eye/Face Protection: Use chemical goggles. Eye wash fountain should be located in immediate work

Skin Protection: No precautions other than clean body-covering clothing should be needed.

Hand protection: Chemical protective gloves should not be needed when handling this material. Consistent with general hygienic practice for any material, skin contact should be minimized.

Issue Date: 2007.06.28

Respiratory Protection: Atmospheric levels should be maintained below the exposure guideline. When respiratory protection is required for certain operations, use an approved air-purifying respirator. In dusty or misty atmospheres, use an approved particulate respirator. The following should be effective types of air-purifying respirators: Organic vapor cartridge with a particulate pre-filter. **Ingestion:** Avoid ingestion of even very small amounts; do not consume or store food or tobacco in the work area; wash hands and face before smoking or eating.

Engineering Controls

Ventilation: Provide general and/or local exhaust ventilation to control airborne levels below the exposure guidelines.

9. Physical and Chemical Properties

Physical State Liquid Yellow Odor Mild

Flash Point - Closed Cup 251 °C ASTM D93 Flash Point - Open Cup 290 °C ASTM D92

Flammable Limits In Air

Lower: No test data available
Upper: No test data available

Autoignition Temperature No test data available

Vapor Pressure < 0.01 mmHg @ 20 °C Calculated

Boiling Point (760 mmHg) > 200 °C Calculated .

Vapor Density (air = 1) >1 Calculated

Specific Gravity (H2O = 1) 1.061 20 °C/20 °C Calculated

Freezing Point See Pour Point

Melting Point Not applicable to liquids
Solubility in Water (by Completely soluble but some compositions may form gels

weight)

pH 6 Calculated (5% aqueous solution)
Molecular Weight 624 g/mol Calculated

Evaporation Rate (Butyl <0.01 Calculated Acetate = 1)

Kinematic Viscosity 226 cSt Calculated Pour point 2 °C Calculated

10. Stability and Reactivity

Stability/Instability

Thermally stable at typical use temperatures.

Conditions to Avoid: Do not distill to dryness. Product can oxidize at elevated temperatures. Generation of gas during decomposition can cause pressure in closed systems.

Incompatible Materials: Avoid contact with: Strong acids. Strong oxidizers.

Hazardous Polymerization

Will not occur.

Thermal Decomposition

Decomposition products depend upon temperature, air supply and the presence of other materials. Decomposition products can include and are not limited to: Aldehydes. Ketones. Organic acids.

Product Name: TRITON(TM) X-100 SURFACTANT.

11. Toxicological Information

Acute Toxicity

Ingestion

Typical for this family of materials. LD50, Rat 1,900 - 5,000 mg/kg

Skin Absorption

Typical for this family of materials. LD50, Rabbit > 3,000 mg/kg

Sensitization

Skin

Did not cause allergic skin reactions when tested in humans.

Developmental Toxicity

Has been toxic to the fetus in lab animals at doses toxic to the mother. These effects were only observed at exaggerated doses. Did not cause birth defects in laboratory animals.

12. Ecological Information

CHEMICAL FATE

Movement & Partitioning

No relevant information found.

Persistence and Degradability

For this family of materials: Material is readily biodegradable. Passes OECD test(s) for ready biodegradability.

OECD Biodegradation Tests: For this family of materials:

 Biodegradation
 Exposure Time
 Method

 > 60 %
 28 d
 OECD 301B Test

Chemical Oxygen Demand: 1.71 - 2.18 mg/mg Theoretical Oxygen Demand: 2.05 - 2.61 mg/mg

ECOTOXICITY

For this family of materials: Material is moderately toxic to aquatic organisms on an acute basis (LC50/EC50 between 1 and 10 mg/L in most sensitive species tested).

Fish Acute & Prolonged Toxicity

For this family of materials: LC50, fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h: 4 - 8.9 mg/l

Aquatic Invertebrate Acute Toxicity

For this family of materials: EC50, water flea Daphnia magna, 48 h: 18 - 26 mg/l

Toxicity to Micro-organisms

For this family of materials: IC50; bacteria, 16 h: 5,000 mg/l

13. Disposal Considerations

DO NOT DUMP INTO ANY SEWERS, ON THE GROUND, OR INTO ANY BODY OF WATER. All disposal practices must be in compliance with all Federal, State/Provincial and local laws and regulations. Regulations may vary in different locations. Waste characterizations and compliance with applicable laws are the responsibility solely of the waste generator. DOW HAS NO CONTROL OVER THE MANAGEMENT PRACTICES OR MANUFACTURING PROCESSES OF PARTIES HANDLING OR USING THIS MATERIAL. THE INFORMATION PRESENTED HERE PERTAINS ONLY TO THE PRODUCT AS SHIPPED IN ITS INTENDED CONDITION AS DESCRIBED IN MSDS SECTION: Composition Information. FOR UNUSED & UNCONTAMINATED PRODUCT, the preferred options include sending to a licensed, permitted: Incinerator or other thermal destruction device. Waste water treatment system. As a service to its customers, Dow can provide names of information resources to help identify waste management companies and other facilities which recycle, reprocess or manage

Page 5 of 7

Issue Date: 2007.06.28

Product Name: TRITON(TM) X-100 SURFACTANT.

chemicals or plastics, and that manage used drums. Telephone Dow's Customer Information Group at 1-800-258-2436 or 1-989-832-1556 (U.S.), or 1-800-331-6451 (Canada) for further details.

Issue Date: 2007.06.28

14. Transport Information

TDG Small container

NOT REGULATED

TDG Large container

NOT REGULATED

IMDG

NOT REGULATED

ICAO/IATA

NOT REGULATED

15. Regulatory Information

US. Toxic Substances Control Act

All components of this product are on the TSCA Inventory or are exempt from TSCA Inventory requirements under 40 CFR 720.30

CEPA - Domestic Substances List (DSL)

All substances contained in this product are listed on the Canadian Domestic Substances List (DSL) or are not required to be listed.

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

The components of this product are on the EINECS inventory or are exempt from inventory requirements.

Hazardous Products Act Information: CPR Compliance

This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the Canadian Controlled Products Regulations (CPR) and the MSDS contains all the information required by the CPR.

Hazardous Products Act Information: WHMIS Classification

	Oto / tot time::::::::::::::::::::::::::::::::::::
D2B	Eye or Skin Irritant
D2B	Material Causes Chronic Toxic Effects at Repeated Moderate Doses

Hazardous Products Act Information: Hazardous Ingredients

This product contains the following ingredients which are Controlled Products and/or are on the Ingredient Disclosure List (Canadian HPA Section 13 and 14).

Component CAS # Amount W/W

Polyethylene glycol octylphenyl ether 9036-19-5 >= 97.0 %

16. Other Information

Product Literature

Additional information on this and other Dow products may be obtained by visiting our web page at www.dow.com. Additional information on this product may be obtained by calling your Dow Chemical Company sales or customer service contact. Ask for a product brochure.

Hazard Rating System

NFPA Health Fire Reactivity

3 1 0

Issue Date: 2007.06.28

Recommended Uses and Restrictions

Multi-purpose surfactant. Dow recommends that you use this product in a manner consistent with the listed use. If your intended use is not consistent with Dow's stated use, please contact Dow's Customer Information Group.

Revision

Identification Number: 2207 / 1002 / Issue Date 2007.06.28 / Version: 4.0 Most recent revision(s) are noted by the bold, double bars in left-hand margin throughout this document.

Legend

Not available	
Weight/Weight	
Occupational Exposure Limit	
Short Term Exposure Limit	
Time Weighted Average	
American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc.	
Dow Industrial Hygiene Guideline	
Workplace Environmental Exposure Level	
Hazard Designation	
Volume/Volume	
	Weight/Weight Occupational Exposure Limit Short Term Exposure Limit Time Weighted Average American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc. Dow Industrial Hygiene Guideline Workplace Environmental Exposure Level Hazard Designation

Dow Chemical Canada, Inc urges each customer or recipient of this (M)SDS to study it carefully and consult appropriate expertise, as necessary or appropriate, to become aware of and understand the data contained in this (M)SDS and any hazards associated with the product. The information herein is provided in good faith and believed to be accurate as of the effective date shown above. However, no warranty, express or implied, is given. Regulatory requirements are subject to change and may differ between various locations. It is the buyer's/user's responsibility to ensure that his activities comply with all federal, state, provincial or local laws. The information presented here pertains only to the product as shipped. Since conditions for use of the product are not under the control of the manufacturer, it is the buyer's/user's duty to determine the conditions necessary for the safe use of this product. Due to the proliferation of sources for information such as manufacturer-specific (M)SDSs, we are not and cannot be responsible for (M)SDSs obtained from any source other than ourselves. If you have obtained an (M)SDS from another source or if you are not sure that the (M)SDS you have is current, please contact us for the most current version.

Page 7 of 7



Fiche Signalétique

Date de préparation 28-avr.-2009

Date de révision 22-sept.-2009

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit

Acetone

Cat No.

A9-4; A9-20; A9-200; A11-1; A11-4; A11-20; A11-200; A11S-4; A16F-1GAL; A16P-1GAL; A16P-4; A16S-4; A16S-20; A18-1; A18-4; A18-20; A18-200; A18-200LC; A18-500; A18CU1300; A18FB-19; A18FB-50; A18FB-115; A18FB-200; A18P-4; A18POP-19; A18POPB-50; A18RB-19; A18RB-50; A18RB-115; A18RB-200; A18RS-28; A18RS-50; A18RS-115; A18RS-200; A18S-4; A18SK-4; A18SS-19; A18SS-28; A18SS-50; A18SS-115; A18SS-200; A19-1; A19-4; A19RS-115; A19RS-200; A40-4; A928-4; A929-1; A929-4; A929RS-19; A929RS-50; A929RS-200; A946-4; A946-4LC; A946FB-200; A946RB-19; A949RS-15; A949RS-10; A949POP-19; A949RS-28; A949RS-50; A949RS-115; A949SK-1; A949SK-4; A949SS-19; A949SS-28; A949SS-50; A949SS-115; A949SS-200; BP2403-1; BP2403-4; BP2403-8; A949SS-50; A949SS-115; A949SS-200; BP2403-1; BP2403-4; BP2403-8; A949SS-50; A949SS-115; A949SS-200; BP2403-1; BP2403-4; BP2403-8

20; BP2404-1; BP2404-4; BP2404SK-1; BP2404SK-4

Synonymes

2-Propanone; Dimethyl ketone; (Certified ACS, HPLC, OPTIMA, Histological, Spectranalyzed, NF/FCC/EP, Pesticide, Electronic, GC Resolv, SAFE-COTE)

Utilisation recommandée

Substances chimiques de laboratoire

Société

Fisher Scientific One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410 Tel: (201) 796-7100 **Téléphone en cas d'urgence** CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

CHEMTREC®, Outside the USA: 703-

527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger!

Apercu des urgences

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. Irritant pour les yeux et la peau. Peut irriter l'appareil respiratoire. Les vapeurs risquent de provoquer somnolence et étourdissements. L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou le craquellement de l'épiderme.

Aspect incolore État de la matière liquide Odeur douce

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Organes cibles Système nerveux central, Yeux, Appareil respiratoire, Peau, Reins, Foie, la rate

Effets potentiels sur la santé

Effets aigus

Voies majeures d'exposition

Yeux Irritant pour les yeux.

Peau Irritant pour la peau. Peut être nocif par contact cutané. L'exposition répétée peut provoquer le

dessèchement ou le craquellement de l'épiderme.

Inhalation L'inhalation peut affecter le système nerveux central. Peut causer de la somnolence et des

étourdissements. Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut être nocif si inhalé.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements

et des diarrhées. Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de

laboratoire. Peut causer des effets indésirables au niveau du foie. Peut causer des effets

indésirables au niveau des reins.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Système nerveux central. Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés. Troubles rénaux.

Troubles hépatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Haz/Non-haz

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	>95

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un

médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair -20°C / -4°F

Méthode Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation 465°C / 869°F

Limites d'explosivité

12.8 vol % supérieure inférieure 2.5 vol %

Moyen d'extinction approprié Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à

proximité de la source d'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés L'eau peut s'avérer sans effet.

Produits de combustion dangereux Pas d'information disponible.

Sensibilité aux chocs Pas d'information disponible. Sensibilité à la décharge électrique Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Inflammable. Risque d'inflammation. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers les sources d'inflammation et causer un retour de feu.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Santé 1 Inflammabilité 3 Instabilité 0 **NFPA** Dangers physiques N/A

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation. Éviter Précautions individuelles

l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Enlever toute source d'inflammation. Enlever avec un absorbant inerte. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces Manipulation

> chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser un équipement à l'épreuve

d'une explosion. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la **Entreposage**

chaleur et des sources d'inflammation. Zone contenant des substances inflammables.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acetone	TWA: 500 ppm	(Vacated) TWA: 750 ppm	IDLH: 2500 ppm
	STEL: 750 ppm	(Vacated) TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm
		(Vacated) STEL: 1000 ppm	TWA: 590 mg/m ³
		(Vacated) STEL: 2400 mg/m ³	_
		TWA: 1000 ppm	
		TWA: 2400 mg/m ³	

Nom Chimique	Quebec	Mexico OEL (TWA)	Ontario TWAEV
Acetone	TWA: 1190 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	TWA: 500 ppm
	TWA: 500 ppm	TWA: 2400 mg/m ³	STEL: 750 ppm
	STEL: 1000 ppm	STEL: 1260 ppm	
	STEL: 2380 mg/m ³	STEL: 3000 mg/m ³	

NIOSH IDLH: Immédiatement dangereux pour la vie ou pour la santé

Protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection oculaire

et faciale..

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

Wear appropriate protective gloves and clothing to prevent skin exposure.

Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matièreliquideAspectincoloreOdeurdouce

Seuil de l'odeur Pas d'information disponible.

pH Pas d'information disponible.

Pression de vapeur

Pas d'information disponib

247 mbar @ 20 °C

Densité gazeuse(Air = 1.0)Viscosité0.32 mPa.s @ 20 °C

Point/intervalle d'ébullition 56°C / 132.8°F
Point/intervalle de fusion -95°C / -139°F

Decomposition temperature °CPoint d'éclair

Pas d'information disponible.
-20°C / -4°F

Taux d'évaporation 5.6 (Butyl Acetate = 1.0)

Densité 0.790

SolubilitéSoluble dans l'eaulog Powdonnée non disponible

Masse moléculaire58.08Formule moléculaireC3 H6 O

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles Oxydants forts, Réducteurs forts, Bases fortes, Peroxydes

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), de formol, Produits de décomposition dangereux

Méthanol

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Nom Chimique	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
Acetone	5800 mg/kg (Rat)	N'est pas classée	N'est pas classée

Irritant pour les yeux et la peau Irritation

Toxicologically Synergistic

Products

Carbon tetrachloride: Chloroform: Trichloroethylene: Bromodichloromethane:

Dibromochloromethane; N-nitrosodimethylamine; 1,1,2-Trichloroethane; Styrene; Acetonitrile,

2,5-Hexanedione; Ethanol; 1,2-Dichlorobenzene

Toxicité chronique

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit Cancérogénicité

Sensibilisation Pas d'information disponible.

Des effets mutagènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux. effets mutagènes

Effets sur la reproduction Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de

laboratoire.

Effets sur le développement Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.

Tératogénicité Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux..

Autres effets adverses Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.. Consulter l'article

correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis)

pour des renseignements complets..

Renseignements sur le perturbateur Pas d'information disponible

endocrinien

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

.

Nom Chimique	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Acetone	N'est pas classée	Leuciscus idus: LC50 =	EC50 = 14500 mg/L/15 min	EC50 = 39 mg/L/48h
	-	11300 mg/L/48h	_	EC50 = 12700 mg/L/48h
		Salmo gairdneri: LC50 = 6100		EC50 = 12600 mg/L/48h
		mg/L/24h		

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Bioaccumulation Pas d'information disponible

Mobilité .

Nom Chimique	log Pow
Acetone	-0.24

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Nom Chimique	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P
Acetone - 67-64-1	U002	-

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

No ONU UN1090 Nom d'expédition ucétonique

Classement des dangers 3 Groupe d'emballage II

TDG

No ONU UN1090 Nom d'expédition ACETONE

Classement des dangers 3 Groupe d'emballage II

<u>IATA</u>

No ONU UN1090 Nom d'expédition unique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classement des dangers 3 Groupe d'emballage ||

IMDG/IMO

No ONU UN1090 Nom d'expédition acétonique

Classement des dangers 3 Groupe d'emballage II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Nom Chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	NLP	PICCS	ENCS	AICS	Chine	KECL
Acetone	Χ	Χ	-	200-662-	-		Х	Χ	Χ	X	KE-
				2							29367
											Х

Légende:

- X Listed
- E Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.
- F Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.
- N Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.
- P Indicates a commenced PMN substance
- R Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.
- S Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule
- T Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.
- XU Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B).
- Y1 Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.
- Y2 Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

Réglementations fédérales des Etats-

Unis

TSCA 12(b) Non applicable

SARA 313

Sans objet

Classification de danger SARA 311/312

Risque aigu pour la santé oui
Risque chronique pour la santé non
Risque d'incendie oui
Risque d'échappement soudain de la pression non
Danger de réaction non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Sans objet

Clean Air Act

Sans objet

OSHA

Not applicable

CERCLA

Ce produit, comme fournis, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substances dangereuses selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs	
Acetone	5000 lb	-	

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

State Right-to-Know

Nom Chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acetone	X	X	X	-	X

U.S. Department of Transportation

Reportable Quantity (RQ): Y
DOT Marine Pollutant N
DOT Severe Marine Pollutant N

U.S. Department of Homeland Security

This product contains the following DHS chemicals:

Nom Chimique	DHS Chemical Facility Anti-Terrorism Standard
Acetone	2000 lb STQ

Autres réglementations

internationales

Mexique - classe Risque sérieux, classe 3

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

B2 Liquide inflammable D2B Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Affaires réglementaires

Thermo Fisher Scientific Tel: (412) 490-8932

Date de préparation28-avr.-2009Date d'impression22-sept.-2009

Sommaire "***", et le texte en rouge indique une révision

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Risques secondaires



Fiches de Données de Sécurité Hexane

MSDS# 10951

Section 1 - Identification du Produit et de la Société

Nom du produit:

Hexane

BP2615-100, H291-20, H291-200, H291-4, H291-500, H291FB-115, H291FB-19, H291FB-200, H291FB-50, H291RB-115, H291RB-19, H291RB-200, H291RB-50, H291RS-115, H291RS-19, H291RS-200, H291RS-28, H291RS-50, H291S-4, H291SS-115, H291SS-200, H291SS-28, H291SS-50, H292-1, H292-20, H292-200, H292-20LC, H292-4, H292-500, H292200LC, H292FB-115, H292FB-19, H292FB-200, H292FB-50, H292FB-50, H292RB-19, H292RB-200, H292RB-50, H292RB-19, H292RS-200, H292RS-50, H292RS-15,

Numéros de Catalogue:

H292RS28, H292SK-4, H292SS-115, H292SS-1350, H292SS-200, H292SS-28, H292SS-50, H300-4, H302-1, H302-4, H302-4LC, H302J-1, H302J-4, H302N1-19, H302N119LC, H302N2-19, H302POP-19, H302POP-50, H302RS-115, H302RS-19,

H302RS-200, H302RS-28, H302RS-50, H302SK-1, H302SK-4, H302SS-115, H302SS-19, H302SS-200, H302SS-28, H302SS-50, H303-1, H303-4, H303-4LC, H303J-1, H303J-4, H303RS-115, H303RS-19, H303RS-200, H303RS-28, H303RS-50, H303SK-4, H303SS-115, H303SS-19, H303SS-200, H303SS-28, H303SS-50, H307-4, H307-4LC, H334-1, H334-4, N3-20, N3-200, N3S-4, NC9173152,

NC9321642, NC9321646, NC9321654, NC9321658, NC9323196, NC9410668,

NC9826758, O3386-20, S800322, S80032HPLC, S93257

Synonymes: n-Hexane; Hexyl hydride; Dipropyl; normal-Hexane; Hex.

Fisher Scientific
One Reagent Lane

Fair Lawn, NJ 07410

Pour l'information aux USA, appel : 201-796-7100 Nombre de secours, USA : 201-796-7100

Numéro de téléphone du CHEMTREC aux États-Unis : 800-424-9300

Section 2- Composition/Informations Sur les Composants

Identification de la Compagnie:

CAS#: 110-54-3

Appellation chimique: Hexane (contains a mixture of isomers)

%: 100

EINECS#: 203-777-6

Symboles de danger:



XN F N



Énoncés de risque: 11 38 48/20 51/53 62 65 67

Section 3 -Identification des Dangers Vue d'Ensemble du Plan d'Urgence

DANGER! Risque d'être nocif si absorbé par la peau. Dangereux pour l'environnement. Danger d'aspiration. Liquide et vapeur extrêmement inflammables. La vapeur peut provoquer un incendie

éclair. Risque potentiel de perturbations de la fertilité. L'inhalation de vapeurs peut provoquer des étourdissements et de la somnolence. Irrite les yeux, e la peau et les voies respiratoires. Une exposition à long terme peut provoquer des dommages du système nerveux des extrémités (des mains, des bras, des jambes et des pieds). Target Organs: Système nerveux central, système respiratoire, yeux, peau, système nerveux périphérique, testicules.

Effets Potentiels sur la Santé

Yeux: Cause une irritation oculaire légère.

Le contact prolongé ou répété risque de causer un dégraissage cutané et une dermatite.

Peau: Cause une irritation accompagnée d'une douleur brûlante, d'une démangeaison et d'une

rougeur. Absorbé au travers de la peau.

Absorbé au travers de la peau. L'aspiration de la matière dans les poumons risque de

Ingestion: causer une congestion pulmonaire par produit chimique, laquelle risque d'être fatale.

Risque de causer une dépression du système nerveux central.

Inhalation: Cause une irritation des voies respiratoires. L'exposition cause une dépression du système

nerveux central. Les vapeurs peuvent provoquer un étourdissement et une suffocation.

Le contact cutané prolongé ou répété risque de causer un dégraissage et une dermatite. L'exposition prolongée ou répétée risque de causer des effets néfastes sur la reproduction. L'exposition chronique peut causer des troubles de la vision. Des expériences sur animaux

de laboratoire ont donné lieu à l'observation d'effets mutagènes. Les symptômes de la

Chronique: neuropathie périphérique comprennent : faiblesse musculaire ; paresthésie ;

engourdissement des mains, des pieds, des jambes et des bras ; manque d'assurance et difficultés à marcher et à se tenir debout. L'exposition répétée peut causer des anomalies du système nerveux entraînant faiblesse et dommages musculaires, incoordination motrice et troubles des sensations. L'exposition chronique entraîne une neuropathie périphérique.

Section 4 - Premiers Secours

Yeux: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15

minutes. Obtenir des soins médicaux.

En cas de contact, rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Obtenir des soins médicaux si des irritations se développent et persistent.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Potentiel d'aspiration en cas d'ingestion. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ne pas provoquer des vomissements à moins d'en avoir reçu l'instruction d'un

membre du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit oralement à une

personne

En cas d'inhalation, placer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrer

une ventilation artificielle. Si la respiration est compromise, administrer de l'oxygène.

Obtenir des soins médicaux.

Remarques au Médecin traitant:

Peau:

Ingestion:

Inhalation:

Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. En cas d'ingestion, l'estomac doit être intubé, aspiré et lavé avec une solution de charbon activé--protéger les voies respiratoires contre l'aspiration du contenu de l'estomac. Surveiller les gaz du sang artériel dans les cas d'aspiration sévère.

Section 5 - Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps. En cas d'incendie, la combustion ou la décomposition thermique risque de produire des gaz irritants et hautement toxiques. Utiliser de l'eau pulvérisée pour garder frais les récipients exposés à l'incendie. Peut accumuler des charges d'électricité statique et causer l'inflammation de ces propres vapeurs. Liquide et vapeur extrêmement inflammables. La vapeur peut provoquer un incendie éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent se propager sur le sol et s'accumuler dans des endroits bas ou des espaces confinés. Le liquide flotte

sur l'eau et peut se déplacer vers une source d'allumage et propager un incendie.

Renseignements généraux:

Moyens d'Extinction: Utiliser un extincteur à poudre, du gaz carbonique, ou une mousse appropriée. Des jets d'eau continus peuvent être inefficaces. L'eau peut être sans effet car elle ne refroidit pas le matériau au-dessus de son point d'éclair.

Température

d'auto-225 deg C (437.00 deg F)

inflammation:

Point d'Éclair: -22 to -26.1 deg C

Limites

d'Explosion: 1.2 vol %

Minimum: Limites

d'Explosion: 7.7 vol %

Maximum:

Estimation de santé: 2; inflammabilité: 3; instabilité: 0;

Section 6 - Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidetelle

Renseignments généraux:

Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

Absorber le déversement avec une matière inerte (terre ou sable sec) et placer dans un récipient pour déchet chimique. Eviter que l'eau d'écoulement s'infiltre dans les égouts pluviaux et les fossés qui aboutissent dans les cours d'eau.

Déversements/fuites:

Nettoyer immédiatement les déversements tout en observant les précautions décrites dans la section relative à l'équipement de protection. Retirer toutes les sources d'inflammation. Assurer une ventilation II est conseillé d'utiliser une mousse supprimant l'émission de vapeurs. Utiliser uniquement des outils et du matériel ne provocant pas d'étincelle.

Section 7 - Manipulation et Stockage

Se laver à fond après la manutention. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Mettre les récipients à la masse et à la terre lors du transfert de la matière. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux.

Manutention:

Prendre les précautions nécessaires contre l'électricité statique. Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles et la flamme. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels récipients à la chaleur, aux étinc N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la flamme. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Entreposage:

Entreposer dans un récipient fermé hermétiquement. Eviter tout contact avec les matières oxydantes. Entreposer dans un lieu, frais, sec et à l'écart des substances incompatibles. Lieu pour matière inflammable.

Section 8 - Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

	Chemical Name	ACGIH	NIOSH	 OSHA - Final PELs
	Hexane (contains a mixture of isomers)	potential significant		500 ppm TWA; 1800 mg/m3 TWA
7	,			

OSHA Vacated PELs: Hexane (contains a mixture of isomers): 50 ppm TWA; 180 mg/m3 TWA Ventilation:

Les installations d'entreposage et d'utilisation doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Utiliser un système de ventilation général ou local adéquat, antidéflagrant, pour maintenir les concentrations de matière dans l'air à des niveaux acceptables.

Limites d'Exposition

Équipement de Protection Personnelle

Yeux: Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Peau: Porter des gants protecteurs appropriés afin d'empêcher l'exposition de la peau. Vêtements: Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire

Respirateurs: de suivre un programme de protection respiratoire conforme aux normes 29 CFR

§1910.134 (OSHA) et ANSI Z88.2.

Section 9 - Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique: Liquide

Couleur: limpide, incolore Odeur: odeur d'essence pH: Aucun disponible

Tension de Vapeur: 151 mm Hg @ 25 deg C

Densité de Vapeur: 2.97(Air = 1) Taux d'Évaporation: Aucun disponible Viscosité: 0.31 mPas 20 deg C

Point d'Ébullition: 62 - 69 deg C @ 760 mmHg

Point de congélation/fusion: -95 deg C (-139.00°F)

Température de Décomposition: Aucun disponible

Solubilité dans l'eau: Insoluble Densité: 0.678

Formule moléculaire: C6H14 Poids Moléculaire: 86.18

Section 10 - Stabilité et Réactivité

Stabilité Chimique: Stable à des pressions et à des températures normales.

Sources d'inflammation, chaleur excessive, étincelles électriques, Conditions à Éviter

espaces confinés.

Incompatibilité Avec d'Autres

Matières:

Agents oxydants forts.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Polymérisation Dangereuse: N'aura pas lieu.

Section 11 - Informations Toxicologiques

RTECS#: CAS# 110-54-3: MN9275000

RTECS:

CAS# 110-54-3: Draize l'essai, lapin, oeil: 10 mg Mild;

Inhalation, souris: LC50 = 150000 mg/m3/2H;

DL50/CL50: Inhalation, rat : LC50 = 48000 ppm/4H;

Inhalation, rat : LC50 = 627000 mg/m3/3M;

Ingestion, rat : LD50 = 25 gm/kg;

Hexane (contains a mixture of isomers) - Non classé comme cancérogène par Cancérogénicité:

l'ACGIH, le CIRC, le NTP, ou la California Proposition 65.

Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Autre:

Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

Section 12 -Informations Écologiques

Écotoxicité: Aucun disponible

Section 13 - Considérations Relatives à l'Élimination

Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Section 14 - Informations Relatives au Transport

US DOT

Appellation pour l'expédition :HEXANES

Classe de risques : 3 Numéro ONU : UN1208 Groupe d'emballage : II

Canada TDG

Appellation pour l'expédition :HEXANES

Classe de risques : 3 Numéro ONU : UN1208 Groupe d'emballage : II

USA RQ: CAS# 110-54-3: 5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ

Section 15 - Informations Réglementaires

Réglements D'European/International

Marquer Européen selon des directives de la EC

Symboles de danger.: XN F N

Énoncés de risque:

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'inhalation.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Énoncés de sécurité:

S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles --- Ne pas fumer.

S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S 33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S 36/37 Porter un vêtement de protection des gants appropriés.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

WGK (Protection des eaux)

CAS# 110-54-3: 1

Canada

CAS# 110-54-3 est énuméré sur la liste du DSL de Canada.

Classifications canadiennes SIMDUT: B2, D2B

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements

exigés par le RPC
CAS# 110-54-3 est énuméré sur la Liste de Révélation de l'Ingrédient du Canada
Fédéral (É.-U.)
TSCA
CAS# 110-54-3 listé sur l'inventaire du
TSCA.

Section 16 - Autres Informations
Date de création de la fiche signalétique : 6/03/1999
Date de Révision #15 7/20/2009

Les informations ci-dessus sont exactes au meilleur de notre connaissance et représentent les meilleures informations qui nous sont disponibles à l'heure actuelle. Néanmoins, nous ne pouvons faire aucune garantie explicite ou implicite quant à leur valeur marchande ou toute autre garantie et nous déclinons toute responsabilité suite à leur utilisation. Les utilisateurs sont responsables d'effectuer leurs propres recherches dans le contexte de leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si ces informations sont appropriées à leurs besoins particuliers. La société se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations, aux pertes ou aux dommages aux tiers ou pour les profits perdus ou quelconques dommages-intérêts particuliers, indirects, accessoires ou autrement occasionnés même au cas où la société aurait été informée que lesdits dommages puissent survenir.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **DIESEL**

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 210

Diesel Ultra bas soufre (ULSD) type A **Synonymes**

Diesel Ultra bas soufre (ULSD) type B

Usage recommandé Carburant, huile de chauffage, comburant, combustible

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant/fournisseur Énergie Valero Inc.

> 1801 McGill College, 13e étage Montreal, Quebec H3A 2N4

Canutec (613) 996-6666 **Urgences 24 heures**

(888) 871-4404 Information générale Centre anti-poison du (506) 857-5555

Nouveau Brunswick

Centre anti-poison de

(709) 722-1110

Terre-Neuve

Centre anti-poison de

Nouvelle Écosse / IPE

1-800-565-8161

Centre anti-poison de

l'Ontario

1-800-267-1373 (Ottawa)

Centre anti-poison du

Québec

1-800-268-9017 (Toronto) 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Liquides inflammables Catégorie 3 **Dangers physiques** Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4 Catégorie 4 Toxicité aiguë, par inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Cancérogénicité Catégorie 2

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Catégorie 2 (Sang, Foie, Thymus)

Catégorie 1

Catégorie 1 Danger par aspiration

Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 2 **Dangers environnementaux**

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

DIESEL SDS Canada 934386 Date d'émission : 20-Juin-2017 1 / 12 Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018

Mention de danger

Liquide et vapeur inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, Foie, Thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.

Stockage Élimination Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Carburants diesel		68334-30-5	0 - 100	
Carburants, DIESEL, C9-18-alkane branched and linear		1159170-26-9	0 - 30	

Autres composants	Numéro d'enregistrement CAS	%
Nonane	111-84-2	≤ 3
Octane	111-65-9	≤ 2
Toluène	108-88-3	≤ 1
Xylène	1330-20-7	≤ 1
Éthylbenzène	100-41-4	≤1

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

DIESEL SDS Canada

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Ictère. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018 Date d'émission : 20-Juin-2017

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

3 / 12

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS.	Valeurs	limites of	l'exposition	de	I'ACGIH
-------------	----------------	------------	--------------	----	----------------

Composants	Туре	Valeur	Forme
Carburants diesel (CAS 68334-30-5)	TWA	100 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Autres composants	Туре	Valeur	
Nonane (CAS 111-84-2)	TWA	200 ppm	
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
Canada I EMT nour l'Alborta (Co	do do l'hygiàno et de la cécurité	au travail Annaya 1 Tables	2\

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Carburants diesel (CAS 68334-30-5)	TWA	100 mg/m3	
Autres composants	Туре	Valeur	
Nonane (CAS 111-84-2)	TWA	1050 mg/m3 200 ppm	

DIESEL SDS Canada

Autres composants	Type	1100 1 5	
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	1400 mg/m3	
Taluàna (CAS 100 00 2)	T\A/A	300 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3	
(ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	50 ppm 651 mg/m3	
(CAS 1330-20-7)	SIEL	150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
	1000	100 ppm	
Ethylbenzène (CAS	STEL	543 mg/m3	
00-41-4)	0122	o to mg/mo	
,		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
anada. LEMT pour la Colombie	-Britannique. (Valeurs limites d	'exposition en milieu de trava	il pour les substances
himiques, Réglementation sur l			
omposants	Type	Valeur	Forme
arburants diesel (CAS	TWA	100 mg/m3	Vapeur et aérosol.
8334-30-5)			,
utres composants	Туре	Valeur	
onane (CAS 111-84-2)	TWA	200 ppm	
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm	
oluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
(ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
, - ()	TWA	100 ppm	
thylbenzène (CAS	TWA	20 ppm	
00-41-4)			
anada. LEMT de Manitoba (Règ	lement 217/2006, Loi sur la séc	urité et l'hygiène du travail)	
omposants	Туре	Valeur	Forme
Carburants diesel (CAS	TWA	100 mg/m3	Fraction inhalable et
8334-30-5)		•	Fraction inhalable et vapeur.
8334-30-5)	TWA Type	100 mg/m3 Valeur	
8334-30-5) utres composants		•	
8334-30-5) autres composants onane (CAS 111-84-2)	Туре	Valeur	
8334-30-5) utres composants onane (CAS 111-84-2) octane (CAS 111-65-9)	Type TWA	Valeur 200 ppm	
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3)	Type TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm	
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3)	Type TWA TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm	
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iolylène (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS	Type TWA TWA TWA STEL	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm	
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Eylène (CAS 1330-20-7) Athylbenzène (CAS 00-41-4)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	vapeur.
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Eylène (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Ethylbenzène (CAS pour l'Ontario. (C	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	vapeur. s)
8334-30-5) Lutres composants Ionane (CAS 111-84-2) Iotane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iylène (CAS 1330-20-7) Ithylbenzène (CAS IOD-41-4) Ionanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TYPE	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	vapeur. s) Forme
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Eylène (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Eanada. LEMT pour l'Ontario. (Cas composants Exarburants diesel (CAS	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
8334-30-5) Lutres composants Ionane (CAS 111-84-2) Ioctane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iylène (CAS 1330-20-7) Ithylbenzène (CAS Iochana LEMT pour l'Ontario. (Composants Iorianata diesel (CAS 8334-30-5)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TYPE TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm Valeur 100 mg/m3	vapeur. s) Forme
8334-30-5) Lutres composants Ionane (CAS 111-84-2) Iotane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iylène (CAS 1330-20-7) Ithylbenzène (CAS Ionanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants I arburants diesel (CAS Ionanda I CAS Ionanda	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type TWA Type	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 20 ppm 100 mg/m3 Valeur	s) Forme Fraction inhalable et
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Ioluène (CAS 1330-20-7) Ichylbenzène (CAS 00-41-4) Ionanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants Ionane (CAS 111-84-2)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type TWA Type TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 20 ppm 100 mg/m3 Valeur 200 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iylène (CAS 1330-20-7) Ichylbenzène (CAS 00-41-4) Ionanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants Icarburants diesel (CAS 8334-30-5) Ioutres composants Ionane (CAS 111-84-2) Ioctane (CAS 111-65-9)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
essassive composants onane (CAS 111-84-2) octane (CAS 111-65-9) oluène (CAS 108-88-3) ylène (CAS 1330-20-7) thylbenzène (CAS 00-41-4) anada. LEMT pour l'Ontario. (Composants arburants diesel (CAS 8334-30-5) utres composants onane (CAS 111-84-2) octane (CAS 108-88-3)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type TWA Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 20 ppm Valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Ioctane (CAS 111-65-9) Ioluène (CAS 108-88-3) Iylène (CAS 1330-20-7) Ithylbenzène (CAS 00-41-4) Ionanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants Iorarburants diesel (CAS 8334-30-5) Ioutres composants Ionane (CAS 111-84-2) Ioctane (CAS 108-88-3)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type TWA Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
essassive composants onane (CAS 111-84-2) octane (CAS 111-65-9) oluène (CAS 108-88-3) ylène (CAS 1330-20-7) thylbenzène (CAS 00-41-4) anada. LEMT pour l'Ontario. (Composants arburants diesel (CAS 8334-30-5) utres composants onane (CAS 111-84-2) octane (CAS 111-65-9) oluène (CAS 108-88-3) ylène (CAS 1330-20-7)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TW	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
R334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Carburants diesel (CAS 8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des au Type TWA Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm	s) Forme Fraction inhalable et
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 108-88-3) Oylène (CAS 1330-20-7) Autres composants Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Carburants diesel (CAS 8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Oluène (CAS 108-88-3) Oylène (CAS 1330-20-7) Authylbenzène (CAS 100-41-4)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TW	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm gents biologiques et chimique Valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et vapeur.
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Exanda. LEMT pour l'Ontario. (Composants Explore (CAS 111-84-2) Exanda (CAS 111-84-2) Exanda (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Exanda. LEMT du Québec, (Ministranda. LEMT du Québec, (Ministra	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TW	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm gents biologiques et chimique Valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et vapeur.
8334-30-5) Autres composants Ionane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Foluène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Ethylbenzène (CAS 111-84-2) Ethylbenzène (CAS 111-65-9) Ethylbenzène (CAS 108-88-3) Explore (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm gents biologiques et chimique Valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et vapeur.
Carburants diesel (CAS 18334-30-5) Autres composants Jonane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 111-65-9) Toluène (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Carburants diesel (CAS 18334-30-5) Autres composants Jonane (CAS 111-84-2) Octane (CAS 108-88-3) (ylène (CAS 1330-20-7) Ethylbenzène (CAS 00-41-4) Canada. LEMT du Québec, (Ministautres composants Jonane (CAS 111-84-2)	Type TWA TWA TWA STEL TWA TWA Ontrôle de l'exposition à des ag Type TWA Type TWA Type TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA STEL TWA TWA TWA STEL TWA TWA	Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm gents biologiques et chimique Valeur 100 mg/m3 Valeur 200 ppm 300 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 20 ppm	s) Forme Fraction inhalable et vapeur.

DIESEL SDS Canada

Autres composants	Туре	Valeur	
		375 ppm	
	TWA	1400 mg/m3	
		300 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3	
		50 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	STEL	543 mg/m3	
,		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH					
Autres composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*	
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*	
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Carburants diesel (CAS 68334-30-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Carburants diesel (CAS 68334-30-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Carburants diesel (CAS 68334-30-5) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Carburants diesel (CAS 68334-30-5) Peut être absorbé par la peau. Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Carburants diesel (CAS 68334-30-5) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique.

yeux

DIESEL 934386 6 / 12 Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018 Date d'émission : 20-Juin-2017

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques On recommande des gants en

Viton ou en caoutchouc nitrile.

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre**

tablier imperméable.

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. **Protection respiratoire**

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Liquide. État physique **Forme** Liquide.

Couleur Clair à jaune paille. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Ηq Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 145 - 375 °C (293 - 707 °F)

>= 40.0 °C (>= 104.0 °F) Point d'éclair

0.2 AcBu Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

0.7 %

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

5 %

0.27 kPa à 15 deg C Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. 0.78 - 0.88 g/mL Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

> 220 °C (> 428 °F) **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité 1.3 - 4.1 cSt (40 °C)

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

DIESEL SDS Canada

934386 Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018 Date d'émission : 20-Juin-2017 Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Risque

présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée par inhalation.

Agents comburants forts.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion

ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Ictère.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par

inhalation.

Données toxicologiques

Autres composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Toluène (CAS 108-88-3)			
<u> Aiguë</u>			
Cutané			
DL50	Lapin	12200 mg/kg	

Inhalation Vapeur

CL50 Rat 28.1 mg/l, 4 heures

Xylène (CAS 1330-20-7)

Aiguë Orale

DL50 Rat 3523 mg/kg

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 15400 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 17.4 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat 3500 - 4700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Octane (CAS 111-65-9) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

DIESEL SDS Canada

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Carburants diesel (CAS 68334-30-5)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Carburants diesel (CAS 68334-30-5)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, Foie, Thymus) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Carburants diesel (CAS	S 68334-30-5)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	DE50	Daphnia	13 mg/l, 48 heures
Poisson	DL50	Oncorhynchus mykiss	21 mg/l, 96 heures
Autres composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Octane (CAS 111-65-9	9)		
Aquatique			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	0.38 mg/l, 48 heures
Toluène (CAS 108-88-	3)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	11.5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus kisutch	5.5 mg/l, 96 heures
Chronique			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Ceriodaphnia dubia	0.74 mg/l, 7 Jours

DIESEL SDS Canada

934386 Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018 Date d'émission : 20-Juin-2017

Autres composants Espèces Résultats d'épreuves NOEC 1.4 mg/l, 40 Jours Poisson Oncorhynchus kisutch (concentration sans effet

Xylène (CAS 1330-20-7)

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 2.6 mg/l, 96 heures

mykiss)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE₅₀ Puce d'eau (daphnia magna) 1.81 - 2.38 mg/l, 48 heures

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 4.2 mg/l, 96 heures

mykiss)

Chronique

Crustacés CE₅₀ Ceriodaphnia dubia 3.6 mg/l, 7 Jours

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Aucune donnée disponible. Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Composé supposé mobile dans le sol.

observé)

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1202

Désignation officielle de

transport de l'ONU

DIESEL, (MARINE POLLUTANT)

Classe de danger relative au transport

Liquide combustible Classe

Danger subsidiaire Groupe d'emballage Ш Dangers environnementaux Oui

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN1202 **UN** number

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Gas oil, (Marine Pollutant)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards** Yes

DIESEL SDS Canada **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN1202

UN proper shipping name DIESEL FUEL, (MARINE POLLUTANT)

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш **Packing group Environmental hazards**

Marine pollutant Yes **EmS** F-E. S-E

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Polluant marin réglementé par l'IMDG. Informations générales

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Toluène (CAS 108-88-3) Xylène (CAS 1330-20-7)

Règlements sur les précurseurs

Classe B Toluène (CAS 108-88-3)

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non

Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Non

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non

DIESEL SDS Canada 11 / 12 934386 Version n°: 02 Date de révision: 15-Mars-2018 Date d'émission : 20-Juin-2017

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*JaponInventaire des substances chimiques existantes et nouvellesNon

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL)

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication20-Juin-2017Date de la révision15-Mars-2018

Version n° 02

Avis de non-responsabilité É

Énergie Valero Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

DIESEL SDS Canada

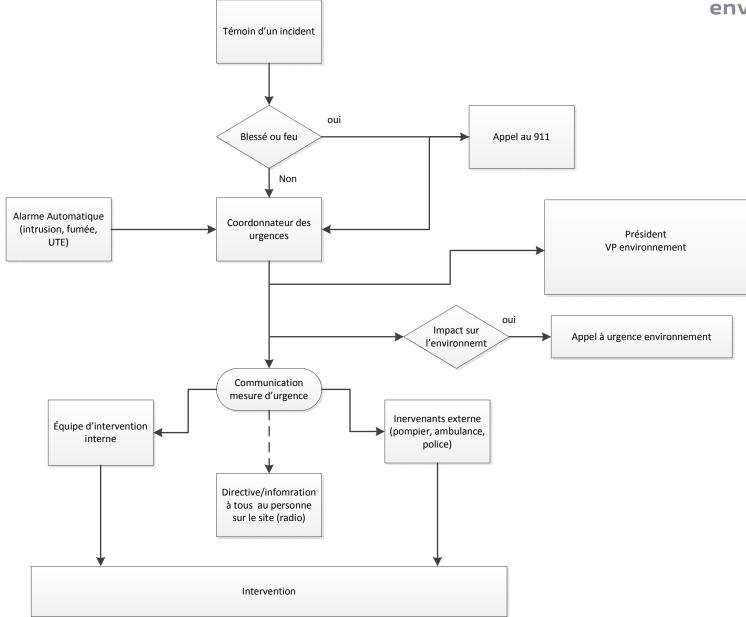
Non

^{*}Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Annexe 2 Schéma d'alerte

PLAN DES MESURES D'URGENCE Schéma d'alerte Juillet, 2018





Annexe 3 Formulaires de rapports

RAPPORT D'ÉVACUATION

DATE:	HEURE	Ξ:	
CAUSE DE L'ÉVACUATION: [] 1- Incendie peroxyde [] Incendie autre [] 4- Tremblement de terre (ou autre catastrophe naturelle) [] 9- Autre Si autre précisez:	[]2-Explos	sion []	3- Émanations toxiques
ÉVACUATION ET SAUVETAGE: [] 1- Totale (Tous les occupants Si partielle, précisez:		[]2-Partielle	
Nombre de personnes évacuées:		Durée de l'évacuation:	
Identification de la personne qu Nom:	i a ordonné d	et dirigé l'évacua Fonction:	ition:
Demande d'assistance extérieu contribué)	re (Nom des	organismes ou p	personnes qui ont
Constatations (Anomalies, défic	ciences, etc.)		
Rédigé par:(Nom en lettres m	noulées, et ini	tiales)	Date://_

RAPPORT D'INCIDENT (À compléter dès la découverte d'une situation dangereuse)

Incident:			No.:
Date: Heure:		Nom du témoin:	
Nature de l'incident:		Lieu de l'incider	<u>ıt</u> :
Cause probable de l'incident:			
Quantité déversée: (s'il y a lieu)			
Description de l'incident: (utiliser la	a page suivante si plus	d'espace est requ	is)
Personnes contactées:			
Nom	Titre	Téléphone	Heure
Causes des délais (S'il y a lieu)			
Description de l'intervention: (utilis	ser la page suivante si	plus d'espace est	requis)
Responsable concerné:			
Signature:			

RAPPORT D'INCIDENT (suite de la page 1)

Description de l'incident: (suite)			
Description de l'intervention: (suite	e)		
Description de l'intervention.	0)		
Po	vocana contactáca	(quita)	
Pe	ersonnes contactées:	(suite)	
			Heure
Pe Nom	rsonnes contactées:	(suite) Téléphone	Heure
			Heure

RAPPORT D'INCIDENT (suite) (À compléter à la fin de l'intervention)

Incident:	No.:
Date de l'incident:	
Description des mesures prises:	
·	
Quantité de matière récupérée:	
Lieu d'élimination du sol (ou autre matière réc	upérée):
Description des dommages à l'environnement	:
Correctifs mis en place pour éviter la reproduc	ction de cette situation:
Rédigé par:	

RAPPORT SUR UN APPEL D'URGENCE

Ce rapport doit être rempli par la personne qui fait les appels d'aide concernant une situation d'urgence

Date:	Heure:		#:
Nom de l'appelant:		Numéro de télép	phone (pour le rappel)
Adresse de l'appelant:			
Nom et numéro de téléphone on nom et du numéro précités)	e la personne-res	source sur les lie	eux du sinistre (s'ils diffèrent du
Lieu du sinistre			Date et heure du sinistre
Indications pour se rendre sur			
Signaterre Environnement : 175	Chemin Cabane-F	Ronde, Mascouche)
Type de sinistre: incend dévers	ie [] sement []	autre (préciser)	1
Type de contenant: camio barils	n []	réservoir fixe réservoir propane	[] autre (préciser) [] e []
Type de sol:			
Type de déchets spéciaux:			
Propane:			
Oui [] Non []	, source de la fuite		Quantité Approx.
Qui a été informé de l'incident Police [] Pompiers []	P Environnement Expéditeur	[] Au	tres (spécifier) []
Suivi			
Appeler la personne-ressource (urgence)		
Nom de la personne-ressource			
Numéro de téléphone			
Information retransmise à (heure			
	Fait pa	r:	

Annexe 4 Liste téléphonique des contacts d'urgence



Annexe 4 Liste téléphonique des contacts d'urgence

Directeur général (coordonnateur aux urgences) : Samuel Roger

514-619-0017

Technicien (coordonnateur aux urgences – remplacement) : Steve Carignan

450-750-4850

Pompiers, police, ambulance: 911

Police de Mascouche:

450-912-3978

Pompiers de Mascouche :

450-474-4133 poste 6000

MDDELCC, Urgence-Environnement:

1-866-794-5454

Ville de Mascouche :

450-474-4133

Voisin du site, Tricentris :

450-474-2288

Cellulaire du directeur d'usine de Tricentris, Michel Gélinas : 514-778-4488

CANUTEC

1-888-226-8832

Sécurité civile

1 866 776-8345

Annexe 5 Figures



400 600 800 1000m ÉCHELLE 1:20000

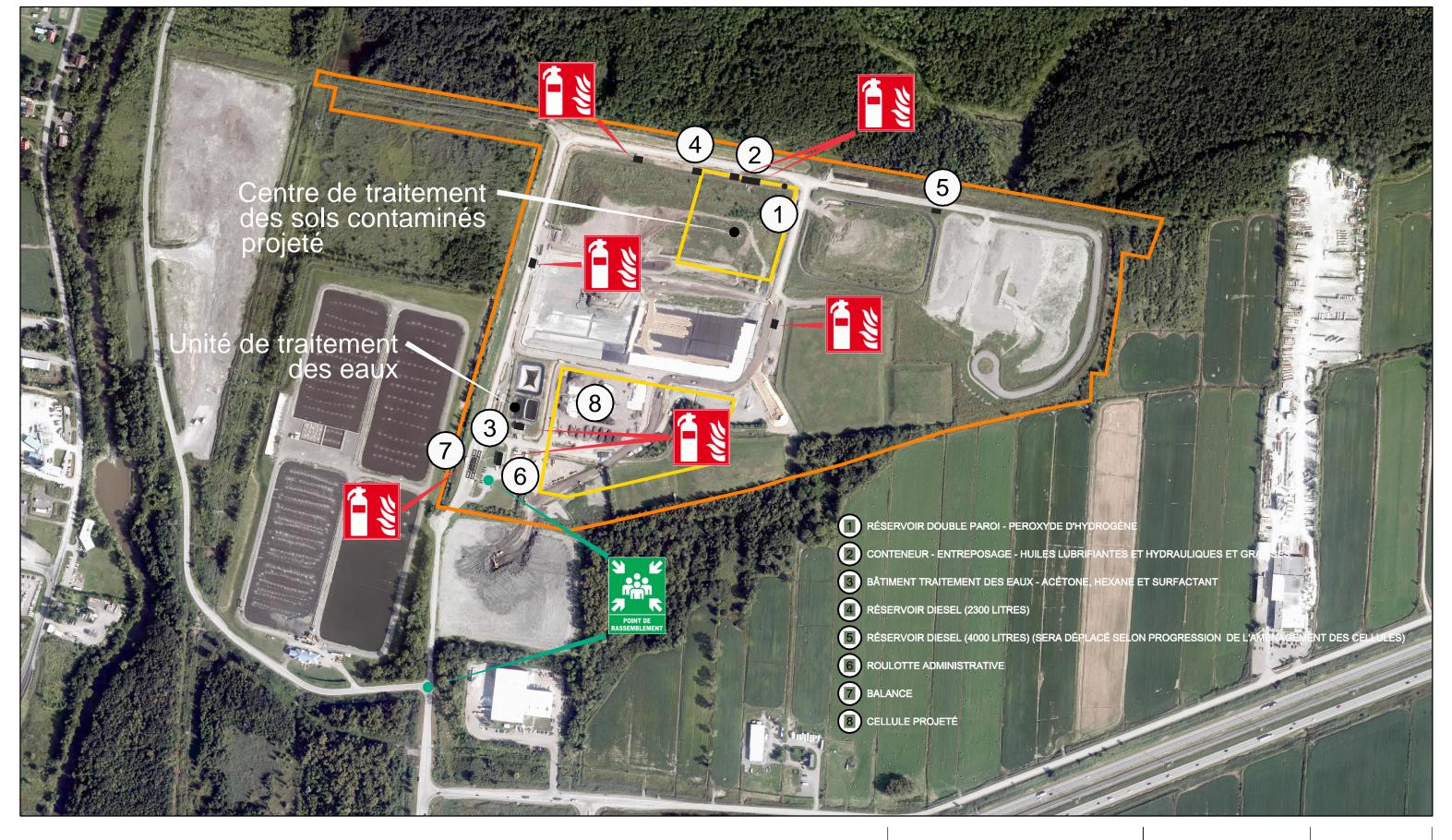


SIGNATERRE ENVIRONNEMENT inc. 175 Chemin de la Cabane Ronde, Mascouche, Québec

60244684

PLAN DE LOCALISATION MESURE D'URGENCE FIGURE 1

JUILLET 2018 No DESSIN



150 200 250m ÉCHELLE 1:5000



SIGNATERRE ENVIRONNEMENT inc. 175 Chemin de la Cabane Ronde

60244684

LOCALISATION MESURE D'URGENCE

JUILLET 2018

No DESSIN FIGURE 2



À propos d'AECOM

AECOM s'affaire à bâtir pour un monde meilleur. Nous assurons la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'infrastructures pour des gouvernements, des entreprises et des organisations dans plus de 150 pays. En tant que firme pleinement intégrée, nous conjuguons connaissance et expérience, dans notre réseau mondial d'experts, pour aider les clients à relever leurs défis les plus complexes. Installations à haut rendement énergétique, collectivités et environnements résilients, nations stables et sécuritaires : nos réalisations sont transformatrices, uniques et incontournables. Classée dans la liste des entreprises du *Fortune 500*, AECOM a enregistré des revenus d'environ 18,2 milliards de dollars US pendant l'exercice financier 2017.

Voyez comment nous concrétisons ce que d'autres ne peuvent qu'imaginer, au aecom.ca et @AECOM.

AECOM 85, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H2X 3P4 CANADA

CANADA Tél.: 514 287 8500 Téléc.: 514 287 8600